

**COMMUNE DE BANYULS-sur-MER****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 19 février 2026 à 18h00

Délibération n° 019/fevr/2026**Budget principal, Budget annexe Port de Plaisance et Budget annexe Parkings -
Débat d'orientation budgétaire 2026**

L'an 2026, le 19 février à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER,

Absents excusés ayant donné procuration : Stéphan BOADA pouvoir à Guy VINOT, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Marie-José GRASA, Marc MARTI pouvoir à Marie-Françoise SANCHEZ, Ghislaine BALLESTE pouvoir à Jean-Michel SOLÉ,

Absents : Evelyne CANOVAS, Cédric CASTELLAR, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES

Effectif : 27**Quorum : 14****Présents : 19 ; Absents excusés ayant donné procuration : 4 ; Absents : 4**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1 ;
Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dite loi ATR ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, modifiant les obligations relatives au débat d'orientation budgétaire ;
Vu l'article 23 du règlement intérieur du conseil municipal approuvé par délibération n°62/juil/2020 du 6 juillet 2020 modifié par délibérations n°67/sept/2022 du 29 septembre 2022 et 86/déce/2022 du 15 décembre 2022 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Vu le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n°15/mars/2023 du 9 mars 2023 et modifié par délibération n°34/avri/2024 du 11 avril 2024 ;
Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 10 février 2026 ;

Considérant que pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit être organisé en conseil municipal sur les orientations budgétaires, les engagements envisagés et la structure prévisionnelle des finances communales, pour le budget principal et les budgets annexes Port de Plaisance et Parkings et ce, dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget primitif ;

Considérant que ce débat vise à donner aux élus une vision d'ensemble de la situation financière de la collectivité et des priorités à retenir pour l'élaboration du budget de l'exercice ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est inscrit dans la loi ATR ainsi que dans la loi NOTRe susvisées. Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation budgétaire, ainsi que d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Le rapport sur lequel s'appuie le débat doit comprendre, outre les orientations budgétaires proprement dites, les engagements pluriannuels de la collectivité, des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel, ainsi qu'un état de la structure et de la gestion de la dette.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi, puisque l'absence de sa tenue entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du vote du budget. Le DOB ne donne pas lieu à un vote à l'issue des débats.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée les grandes orientations budgétaires pour l'année 2026, conformément aux rapports ci-annexés, et propose d'en débattre.

Le Conseil Municipal :

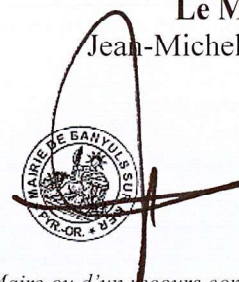
- **Prend acte** des orientations budgétaires de l'exercice 2026 du budget principal, du budget annexe Port de Plaisance et du budget annexe Parkings ;
- **Dit** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA

Pour extrait conforme,
Le Maire

Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

TABLE DES MATIERES

I. Le contexte de l'élaboration du budget pour 2026	4
CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL	4
PERSPECTIVES POUR 2026 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES	5
II. Les recettes de fonctionnement de 2020 à 2026.....	9
III. Les dépenses de fonctionnement de 2020 à 2026.....	15
IV. Analyse de la section de Fonctionnement : Quelles marges de manœuvre pour la Ville en 2026 ?.....	18
V. Evolution des dépenses d'investissement.....	21
VI. Financement de l'investissement.....	23
VII. Comparaison de la situation financière de la Ville de Banyuls-sur-Mer par habitant, par rapport aux villes de même strate et aux villes de 20 à 40 000 habitants, correspondant à notre sur classement de population.	24
VIII. L'état de la dette.....	26
Situation générale Tous budgets (Principal – Port de Plaisance et Parkings).....	26
Extinction de la dette - Tous budgets.....	28
La capacité de désendettement du budget principal	29
IX. Structure des effectifs	31
Répartition par statut	31
Répartition des titulaires par catégorie	31
Répartition Hommes-Femmes.....	32
X. Les budgets annexes	33
Le budget « Port de Plaisance ».....	33
Le budget « Parkings »	41

Introduction

Le présent rapport a pour objet de fournir l'ensemble des données nécessaires aux élus pour mener le débat d'orientation budgétaire.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire. Ce débat a lieu, au plus tôt, dix semaines avant l'examen du budget primitif.

Élément essentiel de la démocratie participative, il devient un exercice obligatoire car toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat, dans une séance ultérieure et distincte du vote du budget, est entachée d'illégalité. Ainsi, pour encadrer et donner plus de portée à cet exercice politique, la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015 impose un rapport sur les orientations budgétaires.

L'article D2312-3 du CGCT précise ce que le Rapport d'Orientation Budgétaire suivant doit contenir :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet du budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet du budget.

Aux montants et ratios financiers, s'ajoutent des données sur la masse salariale et la gestion des ressources humaines.

I. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET POUR 2026

L'échec de l'adoption du projet de loi de finances pour 2026 a conduit à la promulgation, fin décembre 2025, d'une loi spéciale destinée à garantir la continuité de l'action publique au 1er janvier. Ce dispositif a assuré la reconduction temporaire des recettes et des principales dotations, mais il ne constitue pas un cadre financier stabilisé. Le débat budgétaire a repris en janvier.

Pour les collectivités, la loi spéciale garantit le versement des dotations de fonctionnement sur la base des règles de 2025, mais elle ne permet aucune anticipation sur les paramètres structurants du PLF 2026.

Les débats parlementaires ont laissé apparaître un risque de concentration de l'effort sur les intercommunalités et les régions, tandis que les communes seraient relativement préservées.

C'est dans ce contexte que le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été abordé.

Le cadre macroéconomique demeure contraint :

- Inflation toujours supérieure à sa moyenne historique malgré un reflux progressif ;
- Tensions sur les finances publiques de l'État et trajectoire de réduction des déficits ;
- Réformes annoncées sur les dotations, les normes de dépenses et la contractualisation financière.

CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

a) Conjoncture mondiale

Selon les dernières projections du Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale devrait connaître un léger ralentissement au cours des deux prochaines années. Après une progression estimée à 3,3 % en 2024, le rythme de croissance s'établirait à 3,0 % en 2025 et 3,1 % en 2026, soit un niveau inférieur à la moyenne observée avant la pandémie (3,7 %).

Les prix des produits énergétiques devraient ainsi reculer d'environ 7 % en 2025, avant de se stabiliser en 2026, tandis que les cours du pétrole resteraient soumis à des variations conjoncturelles liées aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

Parallèlement, les taux directeurs des grandes puissances économiques devraient demeurer stables dans la zone euro.

La zone euro afficherait une croissance modérée : +1,0 % en 2025 puis +1,2 % en 2026.

Les moteurs identifiés sont :

- Une reprise progressive de l'investissement,
- Une amélioration graduelle de la consommation grâce au reflux de l'inflation.

La dynamique reste toutefois contrainte par un environnement international incertain et un coût du crédit encore élevé.

b) Situation économique en France

L'économie française se montre résiliente mais en croissance limitée. La Banque de France prévoit une progression du PIB d'environ +0,9 % en 2025, dans la continuité de l'activité du premier semestre.

Concernant les marchés financiers la perspective d'une détérioration de la note financière américaine et européenne pourrait maintenir les taux à un niveau élevé. Il convient toutefois de rappeler que ces taux restent comparables à ceux observés dans les années 2000 (entre 1,5 % et 4,75 % selon les périodes).

Le climat économique reste marqué par une forte incertitude politique et un niveau élevé d'épargne des ménages (18,9 % au deuxième trimestre 2025). Les entreprises demeurent prudentes : leurs investissements reculent de 1,5 % sur un an et les créations nettes d'emplois se stabilisent.

c) Évolution générale des finances publiques en France

L'année 2024 a été marquée par une forte progression de l'investissement local, mais dans un contexte financier tendu : les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes, réduisant l'épargne nette et obligeant les collectivités à recourir davantage à l'emprunt et à leur trésorerie. La hausse des rémunérations, des coûts de prestation et l'indexation de certains contrats ont continué de peser sur les budgets.

En 2025, l'investissement resterait dynamique, en particulier pour le bloc communal.

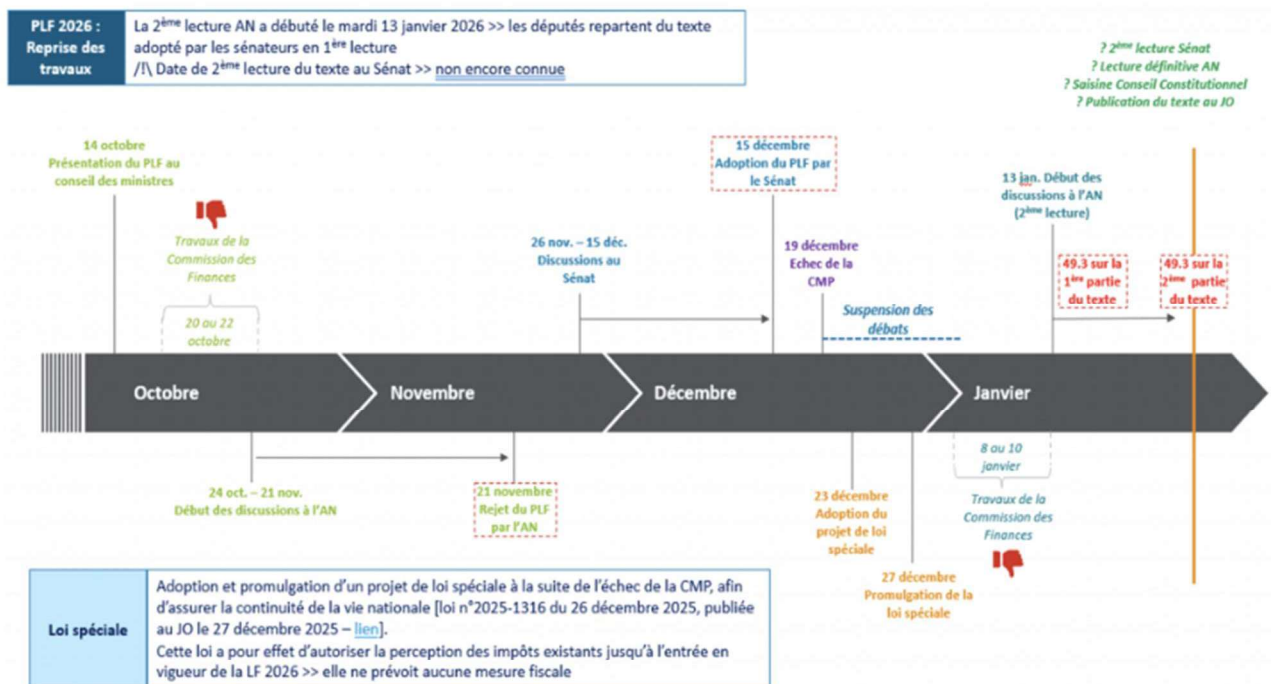
Les recettes de fonctionnement augmenteraient modérément (+2,2 %), portées par la fiscalité (+2,4 %) et des dotations quasi stables. La taxe foncière progresserait légèrement (+2,7 %) du fait de la revalorisation des bases locatives par l'Etat, tandis que les dotations de l'État resteraient globalement constantes. Les autres recettes évolueraient faiblement.

PERSPECTIVES POUR 2026 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

L'année 2026 s'annonce comme une année de fortes contraintes financières pour les collectivités. La hausse progressive du taux de cotisation Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), décidée en 2025 (+3 points sur quatre ans), générera un surcoût estimé à 1,2 Md€ pour le secteur public local dès 2026.

Les recettes de l'État transférées aux collectivités seraient également fragilisées. Les attributions de TVA baisseraient mécaniquement en 2026 en raison du recul national du produit. Les dotations de l'État sont exposées à plusieurs risques : poursuite de la réforme des indicateurs financiers, gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), baisse prolongée des variables d'ajustement et diminution des enveloppes d'investissement.

Rappel du processus législatif



Après un très long parcours législatif, le Parlement a définitivement adopté le 2 février 2026 le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 après que le gouvernement a repoussé deux dernières motions de censure.

Un marathon budgétaire marqué notamment par l'impossibilité pour les députés de s'accorder sur le financement des collectivités en 2026. Un point d'achoppement majeur qui a d'ailleurs précipité la décision du gouvernement de déclencher l'arme constitutionnelle du 49.3.

Que retenir de ce budget pour les collectivités, et plus particulièrement les communes ?

La loi de finances récemment adoptée se traduit, pour l'ensemble des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements et régions), par un **effort financier estimé à environ 2 milliards d'euros de pertes de recettes.**

Cet effort, bien qu'inférieur aux hypothèses initiales évoquées par le Gouvernement (4,6 milliards d'euros), reste d'un **niveau proche de celui supporté l'an dernier**.

Cette contribution repose principalement sur le renouvellement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (**Dilico**), à hauteur de 740 millions d'euros.

Ce mécanisme d'épargne forcée concernera les régions (350 M€), les intercommunalités (250 M€) et les départements (140 M€).

Les communes en sont finalement exonérées, ce qui représente, pour la Ville de Banyuls-sur-Mer, une économie estimée à environ 90 000 € par rapport aux hypothèses initiales.

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement (**DGF**), celle-ci est maintenue à son niveau actuel, sans revalorisation ni diminution.

La revalorisation des bases foncières s'effectuera à hauteur de + 0,8 %.

En matière d'investissement, le projet initial de création d'un fonds d'investissement pour les territoires (**FIT**), issu de la fusion de la DSIL, de la DETR et de la DPV, est abandonné.

Néanmoins, la **réduction de 200 M€ de la DSIL**, prévue dans le projet de loi de finances initial, semble confirmée, ce qui pèsera sur les capacités de financement des projets locaux.

Concernant la transition écologique, le **Fonds vert voit ses crédits diminuer fortement**, passant de 1,15 milliard d'euros en 2025 à environ 840 millions d'euros en 2026.




Cette baisse, bien que moins marquée que celle initialement envisagée, intervient après une division par deux des crédits dès 2025, réduisant significativement les marges de manœuvre pour les projets environnementaux portés par les collectivités.

Enfin, en matière de logement, la loi prévoit la fusion de la taxe sur les logements vacants (**TLV**) en zone tendue et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (**THLV**) en zone non tendue, dans un objectif de simplification fiscale. Le nouveau dispositif autorise les communes à majorer cette taxe jusqu'à un plafond équivalent au double du taux actuel, afin d'inciter à la remise sur le marché locatif de logements durablement vacants.

Les collectivités locales doivent donc conjuguer maîtrise des dépenses, sécurisation des recettes et maintien de la qualité des services publics.




Préambule

La Ville de Banyuls-sur-Mer poursuit une gestion rigoureuse et volontaire de ses finances, avec une ambition constante :

-  garantir un service public de qualité,
-  préserver l'équilibre budgétaire de la commune,
-  et préparer l'avenir du territoire.

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans un contexte national toujours fortement contraint, marqué par une loi de finances qui pèse durablement sur les finances locales : incertitudes sur les dotations, maîtrise renforcée de la dépense publique et inflation encore sensible sur certains postes de fonctionnement.

Dans ce cadre exigeant, la Commune fait le choix d'un budget à la fois responsable, prudent et engagé.

-  Responsable, car il tient compte des contraintes nationales et de la nécessaire soutenabilité financière à moyen et long terme ;
-  Prudent, car il s'appuie sur des hypothèses réalistes, une maîtrise continue des charges de fonctionnement et une gestion active de la dette ;
-  Engagé, car il maintient un haut niveau de service public, soutient le tissu associatif local et permet la poursuite des investissements structurants au bénéfice des habitants et de l'attractivité du territoire.

Ce budget traduit la volonté municipale de concilier rigueur financière et action publique tout en préservant la capacité de la Ville à faire face aux aléas futurs.

Les grandes orientations à retenir

Aucune augmentation du taux de la fiscalité foncière

Maintien du soutien aux associations, garantes du dynamisme local et de la cohésion sociale, ainsi que de l'accompagnement des événements structurants

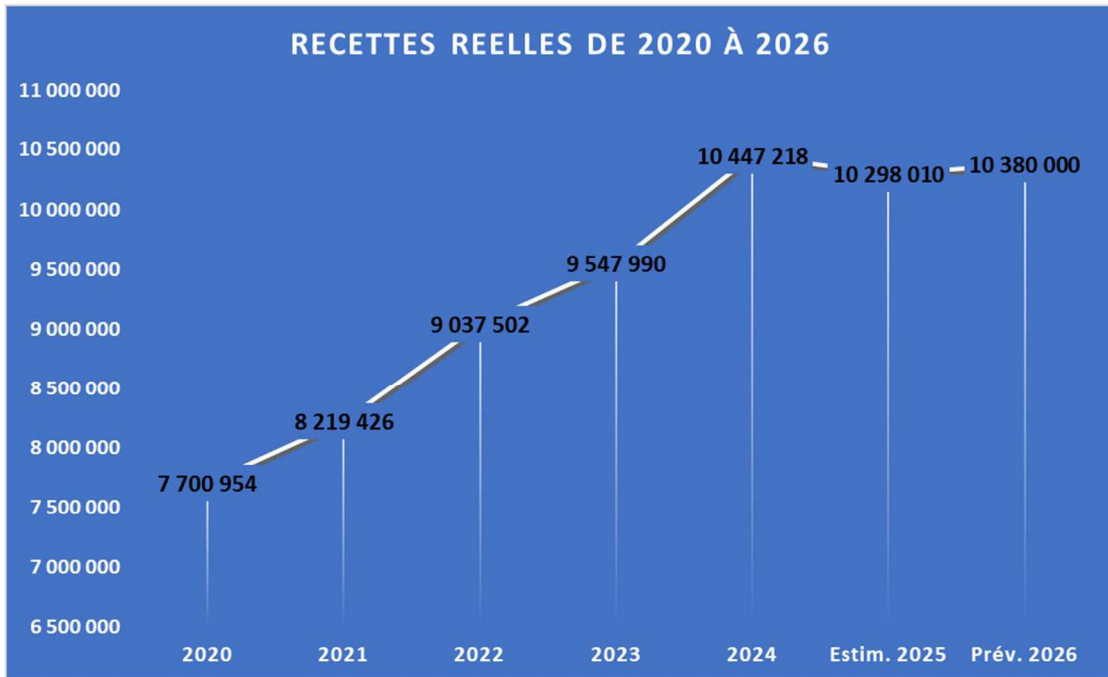
Poursuite de l'optimisation et de la maîtrise des charges de fonctionnement

Renforcement de la capacité d'autofinancement, condition essentielle à l'investissement sans fragiliser l'équilibre financier

Des projets en cohérence avec les engagements pris et les capacités financières de la Commune

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2020 A 2026

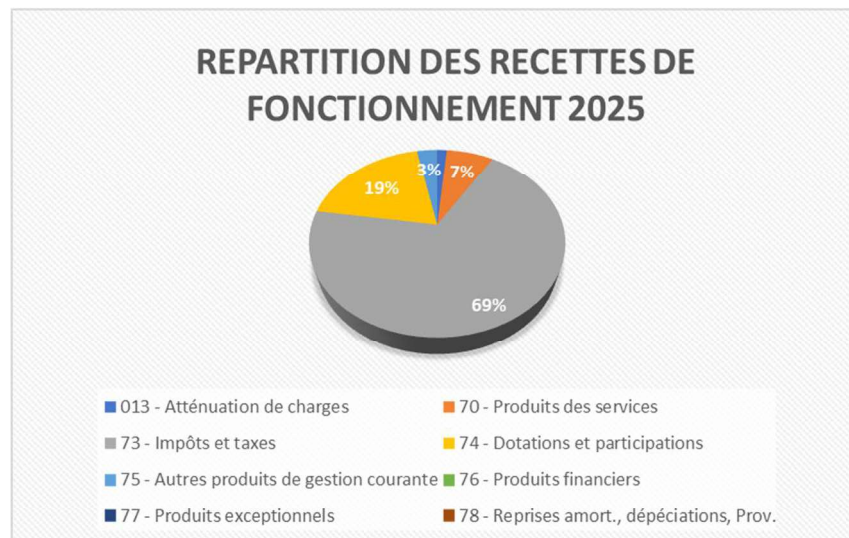
Synthèse de l'évolution des recettes de fonctionnement



Des recettes en hausse de 33 % en 5 ans.

RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024	Estim. 2025	Prév. 2026
013 - Atténuation de charges	30 891	120 338	200 263	101 669	132 025	151 763	130 000
70 - Produits des services	232 385	340 630	569 798	645 405	844 046	738 020	750 000
73 - Impôts et taxes	5 404 587	5 784 044	6 187 960	6 503 775	7 079 836	7 085 882	7 200 000
74 - Dotations et participations	1 883 486	1 747 195	1 790 625	2 012 268	2 098 163	2 003 324	2 000 000
75 - Autres produits de gestion courante	147 643	199 843	279 818	270 231	293 150	317 503	300 000
76 - Produits financiers	55	48	48	635	0	106	0
77 - Produits exceptionnels	1 906	27 329	8 990	14 007	0	0	0
78 - Reprises amort., dépréciations, Prov.						1 412	
RECETTES REELLES	7 700 954	8 219 426	9 037 502	9 547 990	10 447 218	10 298 010	10 380 000
Excédent de fonctionnement reporté							832 154
Op. d'ordre de transferts entre section	234	4 304	0	0	0	0	0
RECETTES D'ORDRE	234	4 304	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 701 188	8 223 730	9 037 502	9 547 990	10 447 218	10 298 010	11 212 154

Pour mémoire, le chapitre 013 reprend les atténuations de charges liées aux remboursements de frais de personnel à la suite d'un arrêt maladie des agents de la collectivité.



La **fiscalité** est la principale recette de la ville (**69%**), suivie des dotations de l'Etat à hauteur de **19 %**.

Produits des services, domaine, ventes diverses

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes relatives aux redevances d'occupation du domaine public, au stationnement payant et aux divers remboursements.

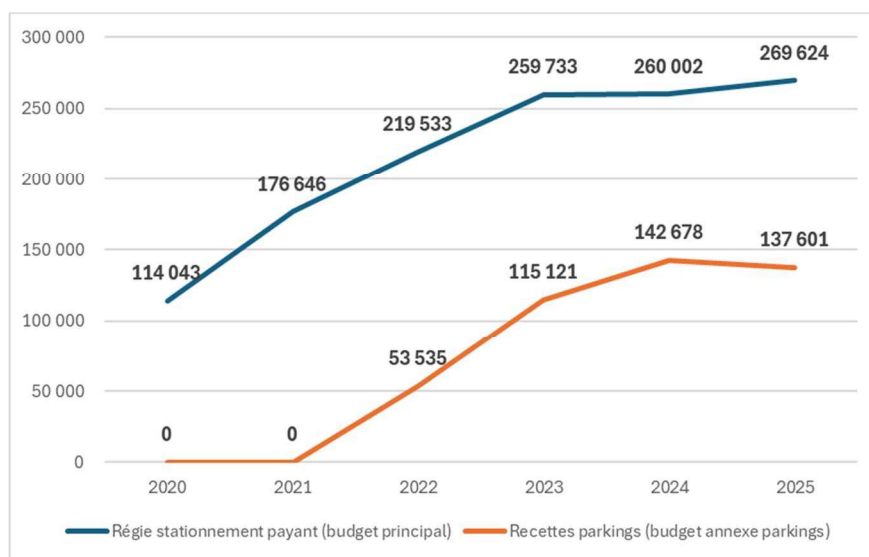


Il est rappelé l'augmentation exceptionnelle de l'année 2023 de près de 80 000 € qui s'explique d'une part par le remboursement par la CCACVI des prestations d'enlèvement des encombrants (2 x 38 991 €, régularisation de l'année 2023 perçue en 2024) et d'autre part le remboursement par le camping des prestations d'animations/événementiel délivrées par la Commune (50 000 €).

Les recettes liées au stationnement payant perçues en 2025 s'élèvent à près de 407 000 €, dont 270 000 € dans le budget principal.

Près de 1 800 000 € de recettes en 6 ans !

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Régie stationnement payant (budget principal)	114 043	176 646	219 533	259 733	260 002	269 624	1 299 582
Recettes parkings (budget annexe parkings)	0	0	53 535	115 121	142 678	137 601	448 936
TOTAL	114 043	176 646	273 068	374 854	402 680	407 226	1 748 518



Les recettes fiscales

La fiscalité directe

Depuis 2014, le Conseil municipal a maintenu le taux de taxe foncière inchangé, un engagement qui a été renouvelé pour l'intégralité du mandat en cours.

Désormais, les recettes de fiscalité directe de la Ville (pour lesquelles elle conserve un pouvoir de taux) portent sur :

- ✚ La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- ✚ La taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- ✚ La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants,
- ✚ La compensation de la taxe d'habitation par l'Etat.

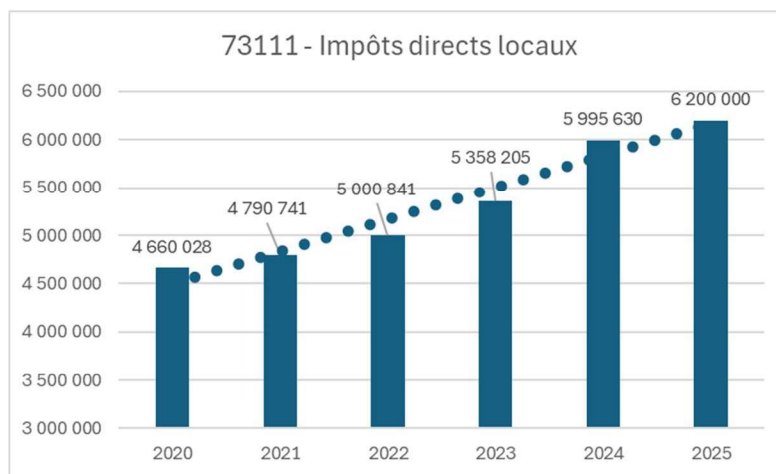
Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation. Cette dernière est compensée par l'Etat sur la base de 2017. Il est important de relever que pour la ville de Banyuls-sur-Mer le coefficient correcteur est inférieur à 1, ce qui engendre **une sous-compensation à hauteur de 571 578 €**. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation mis en place à l'échelle nationale.

En septembre 2023, le conseil municipal a voté la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (surtaxe) à hauteur de 40%, générant un impact financier en 2025 de **452 000 €**, **l'effort fiscal n'a pas porté sur les résidents permanents.**

Cette surtaxe a été proposée par l'Etat pour rééquilibrer les offres de logements.

Depuis 2020, la fiscalité directe a généré les recettes suivantes :

2020	2021	2022	2023	2024	Prév. 2025	ESTIM. 2026
4 660 028	4 790 741	5 000 841	5 358 205	5 995 630	6 002 529	6 010 000



Cette hausse s'explique par la **revalorisation des bases locatives par l'Etat**, après avoir subi des hausses records, notamment 7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024, 1,7 % en 2025. Les dernières données publiées par l'Insee prévoient une hausse plus modérée de 0,8 % pour 2026.

Pour mémoire : Les taux d'imposition votés par la Commune sont inchangés depuis 2014.

La fiscalité indirecte : Droits de mutation - taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Taxes de séjour

Les droits de mutation et la taxe communale sur la consommation finale d'électricité sont particulièrement fluctuants et difficiles à prévoir.

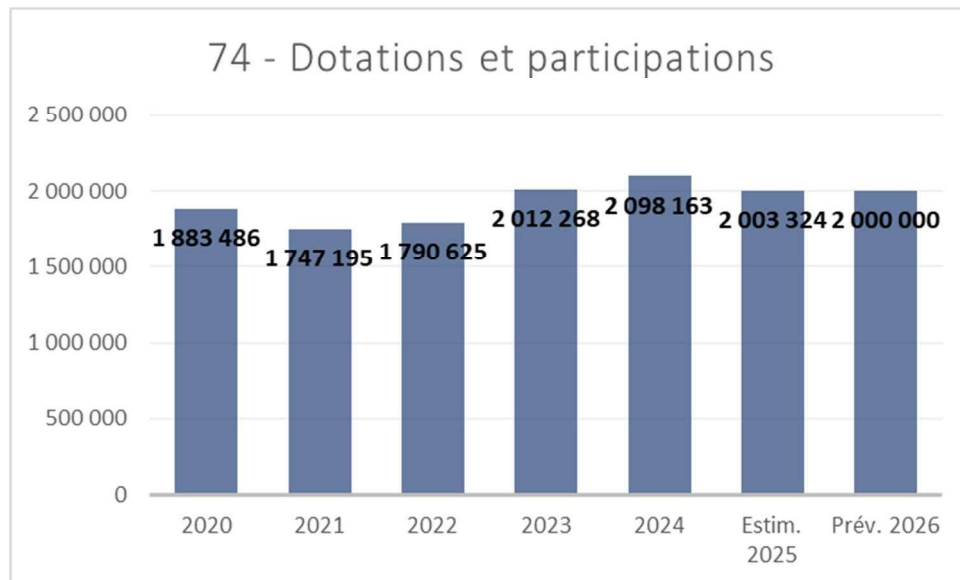
La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) est une taxe prélevée sur la facture d'électricité des consommateurs (particuliers et entreprises). Elle est perçue par les fournisseurs d'électricité, puis reversée aux communes.

Les droits de mutation se portent en 2025 à 392 439 € et la taxe de séjour reversée à l'Office de Tourisme à 303 195 € (part communale, hors Dpt et Région).

Les dotations et participations

Ce chapitre comprend les aides de l'Etat, essentiellement la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation.

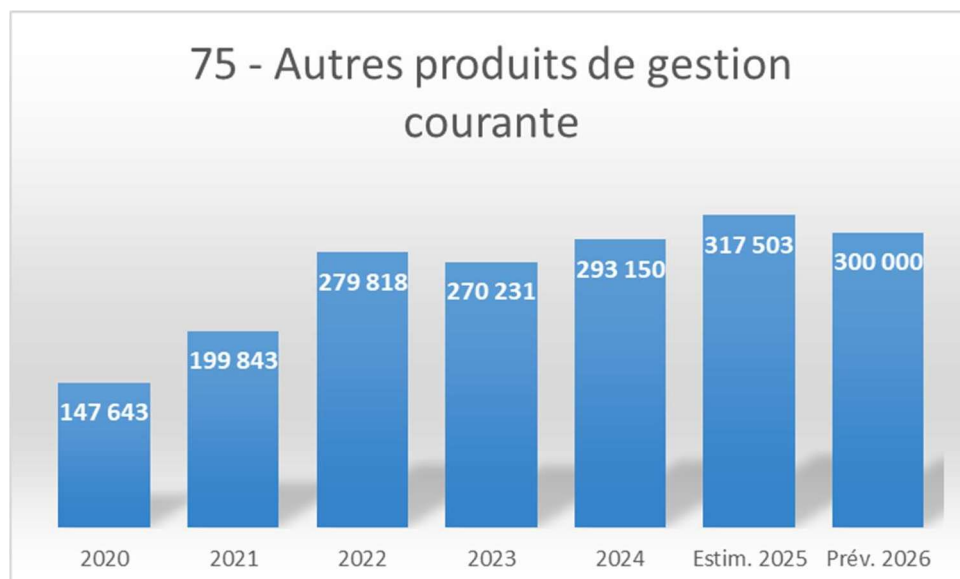
Le graphique ci-dessous montre la stabilité des aides de l'Etat depuis 2020. L'inscription budgétaire 2026 sera quasi-identique à l'année 2025.



Autres produits de gestion courante

Il s'agit de l'ensemble des loyers perçus au titre de la location des logements et des redevances d'occupation du domaine public, réglées notamment par le camping.

En 2026, une stabilité des recettes est prévue.



En 5 années, une augmentation des recettes de fonctionnement de **près de 3 millions** pour **autofinancer les dépenses structurantes** de la Ville de Banyuls-sur-Mer !

Au cours de ce mandat, la municipalité a su diversifier et optimiser ses ressources financières :

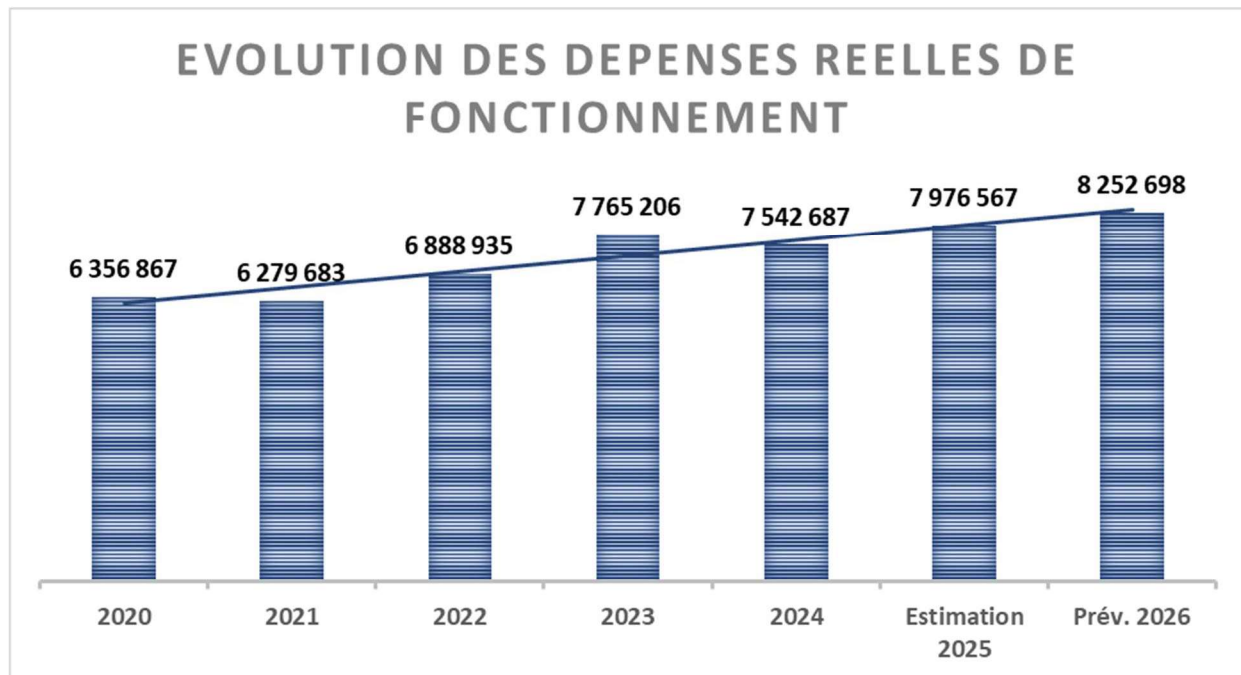
- ✓ En optimisant la gestion du stationnement payant
- ✓ En ajustant la taxe de séjour afin de mieux refléter l'attractivité touristique de la commune,
- ✓ En optimisant la gestion du patrimoine immobilier : pour garantir des comptes réguliers et transparents, des redevances d'occupation du domaine public ont été instaurées, notamment pour le port de plaisance et le camping municipal,
- ✓ En appliquant une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires afin de contribuer à une répartition plus juste de la charge fiscale.

Des recettes supplémentaires nécessaires pour satisfaire des besoins nouveaux :

- ✓ **Plus de sécurité,**
- ✓ **Plus de propreté,**
- ✓ **Plus de services au public,**
- ✓ **Plus de mesures en faveur de la préservation de l'environnement.**

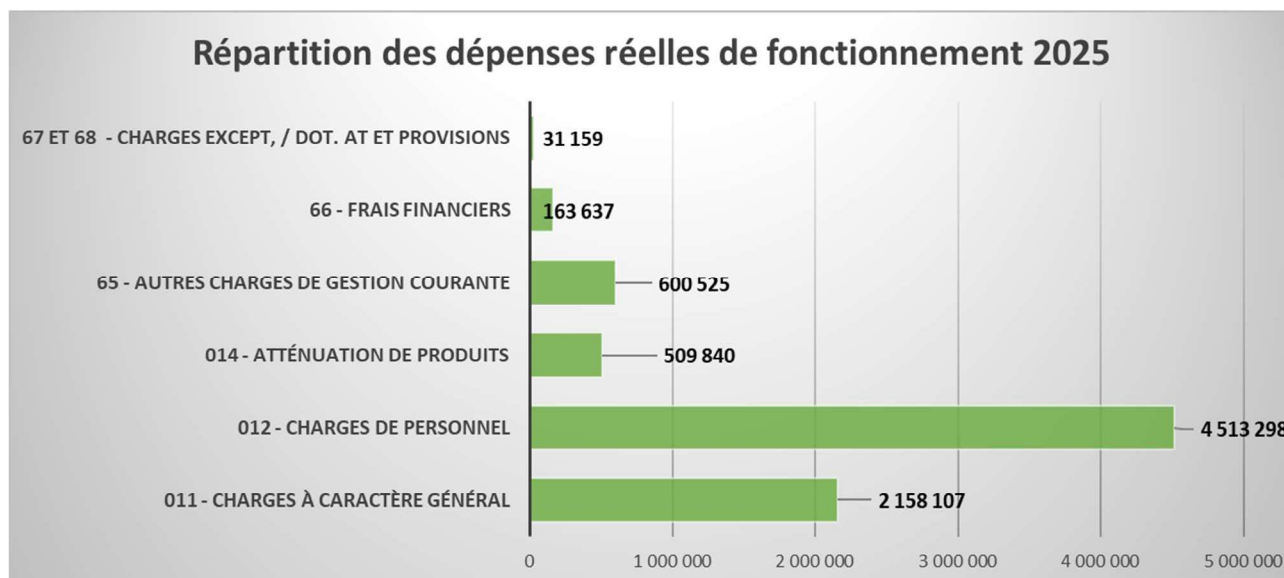
III. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2020 A 2026

Synthèse de l'évolution des dépenses de fonctionnement



De 2023 au prévisionnel 2026, nous observons une stabilité des dépenses de fonctionnement en dépit de l'inflation et de la hausse du coût de l'énergie, rendue possible par une gestion en bon père de famille, raisonnable et prudente.

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
011 - Charges à caractère général	2 036 127	1 770 120	1 865 121	2 128 049	2 086 399	2 158 107	2 200 000
012 - Charges de personnel	3 650 231	3 675 936	3 894 823	4 325 346	4 186 842	4 513 298	4 750 000
014 - Atténuation de produits	67 726	67 726	230 182	458 720	415 360	509 840	500 000
65 - Autres charges de gestion courante	520 879	697 867	808 575	719 509	654 421	600 525	650 698
66 - Frais financiers	78 503	67 373	88 253	133 583	191 385	163 637	142 000
67 et 68 - Charges except, / Dot, At et provisio	3 401	660	1 981	0	8 281	31 159	10 000
DEPENSES REELLES	6 356 867	6 279 683	6 888 935	7 765 206	7 542 687	7 976 567	8 252 698
Op. d'ordre de transferts entre section	468 769	511 524	502 049	527 277	763 285	726 320	800 000
Virement à la section d'investissement							2 159 456
DEPENSES D'ORDRE	468 769	511 524	502 049	527 277	763 285	726 320	2 959 456
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 825 636	6 791 207	7 390 984	8 292 483	8 305 972	8 702 887	11 212 154



Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel à la même hauteur que 2025 (**56 %**), suivies par les charges à caractère général (**27%**) qui permettent le fonctionnement de la collectivité (matériaux de construction, fournitures diverses, eau, énergies, carburants, maintenance des matériels et des véhicules, assurances...).

Concernant les charges de personnel, le chapitre 012 augmentera en 2026 de 230 000 € pour les raisons principales suivantes :

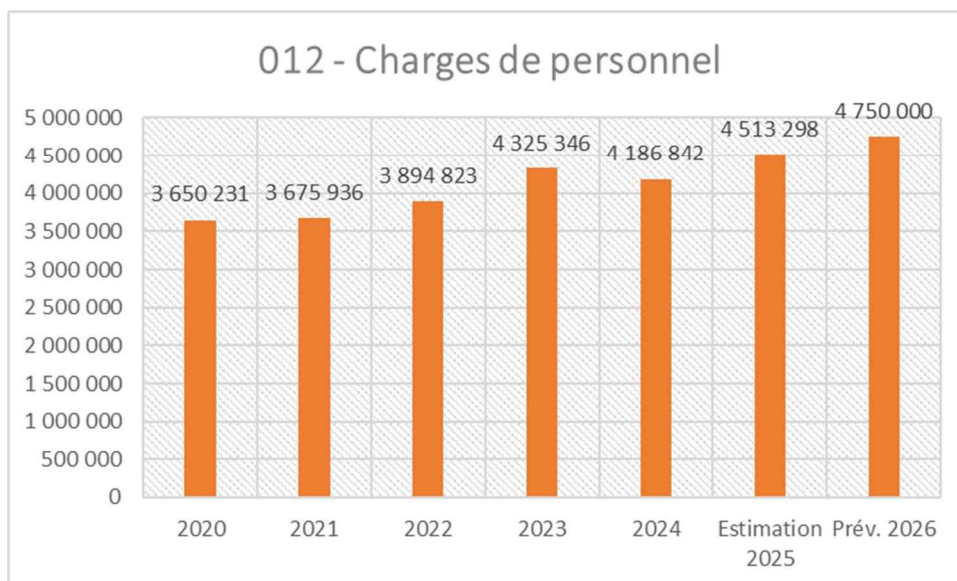
- ✓ Augmentation de 3 points de cotisation CNRACL : environ 100 000 €
- ✓ Réintégration d'un agent en disponibilité : 35 000 €
- ✓ Recrutement au service Communication : 40 000 €
- ✓ Avancements d'échelon et de grade : 35 000 €

À compter du 1^{er} janvier 2026, le taux de la cotisation CNRACL est de **37,65 %**.

Pour les années à venir, le décret prévoit également une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :

- de 37,65 % à 40,65 % au 1^{er} janvier 2027,
- de 40,65 % à 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.

Pour une parfaite information, il convient de corriger le montant des charges de personnel du remboursement des agents **mis à disposition pour 256 285 €, soit 5,7 % du chapitre 012**.

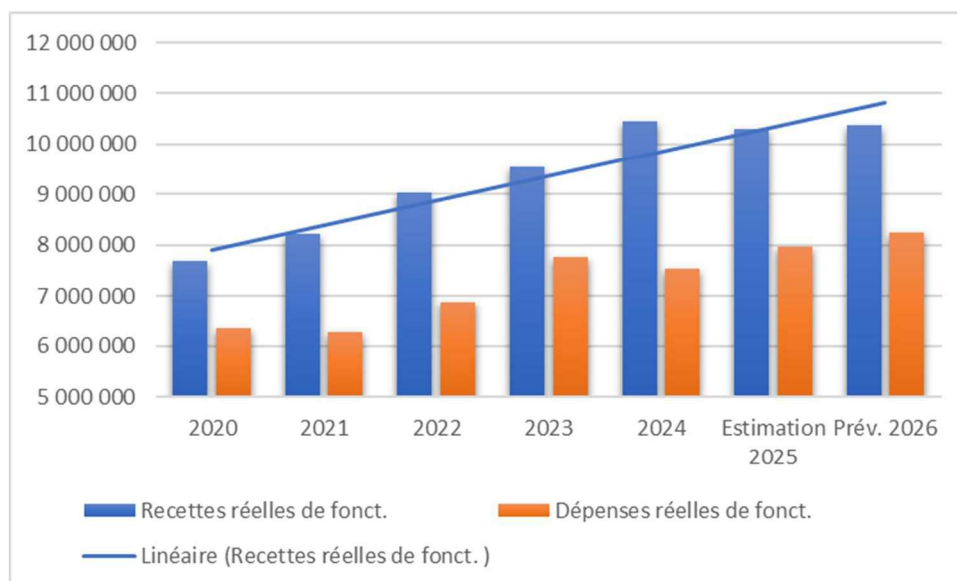


Des charges de personnel sous contrôle

Les autres charges de gestion courante comprennent pour un tiers les subventions versées aux associations, le paiement des aides financières (permis de conduire, bons loisirs et vélo électrique), le paiement des indemnités aux élus et la subvention de fonctionnement versée aux CCAS.

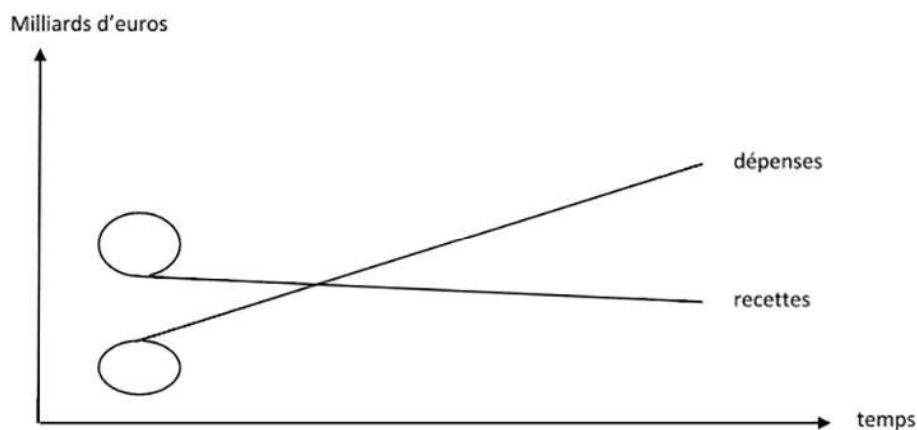
En 2025, **les frais financiers** vont diminuer de 14 000 €.

En synthèse, des dépenses contenues et des recettes en hausse !

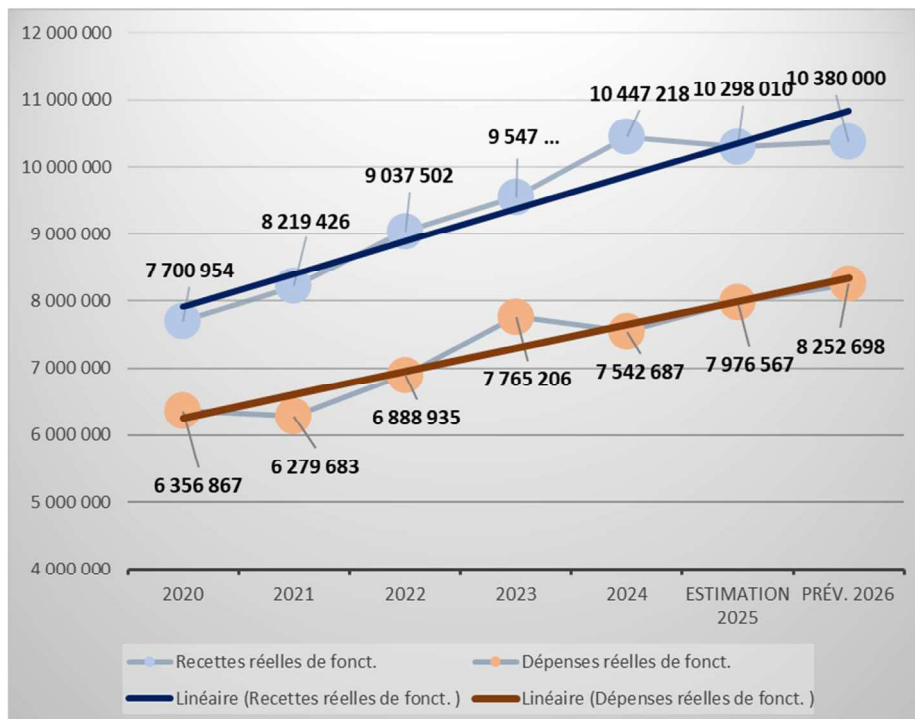


IV. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : QUELLES MARGES DE MANŒUVRE POUR LA VILLE EN 2026 ?

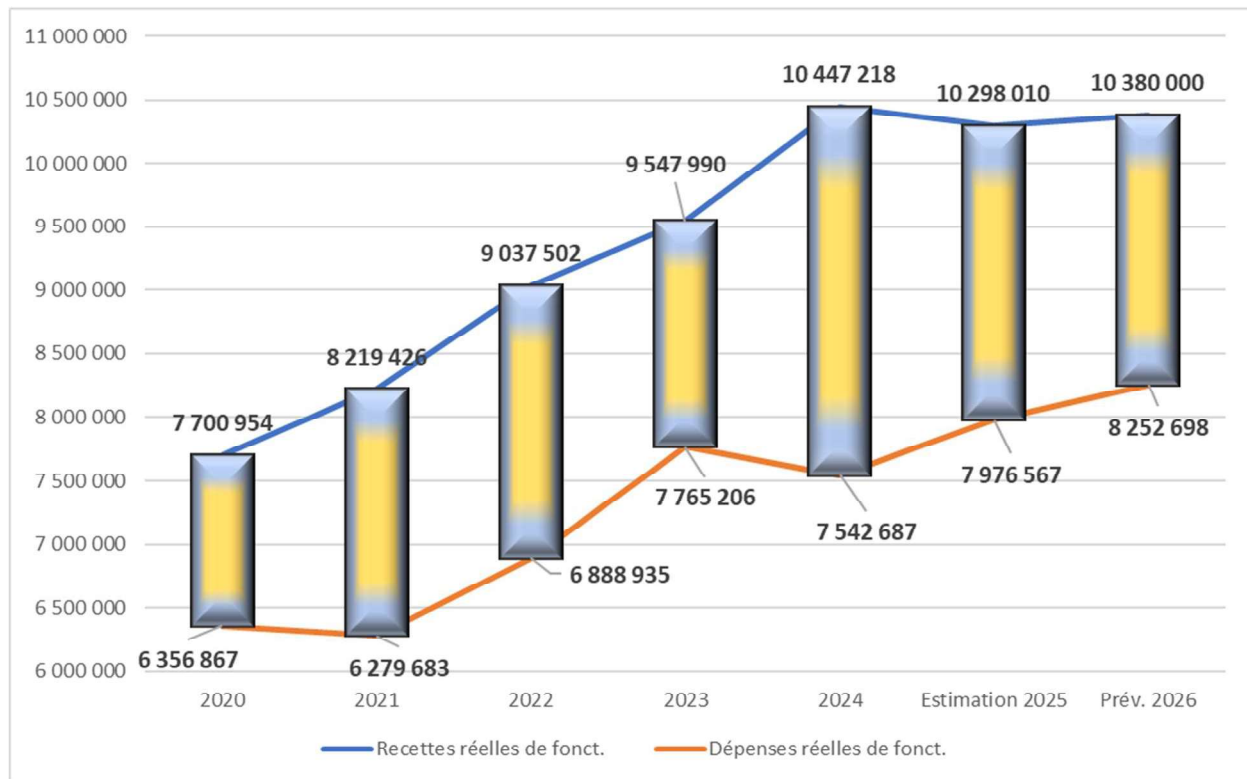
En préambule, il est important de soulever que, contrairement à la grande majorité des communes, la Ville ne subit pas l'effet « ciseaux » : des dépenses de fonctionnement en forte hausse, tandis que les recettes progressent plus lentement. Pour ces villes, ce décalage réduit mécaniquement la capacité d'autofinancement et limite les marges de manœuvre pour investir.



Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



Une évolution importante des produits par rapport à l'évolution des charges révèle des marges de manœuvre importantes :



L'épargne brute, également appelée Capacité d'Autofinancement (CAF), est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

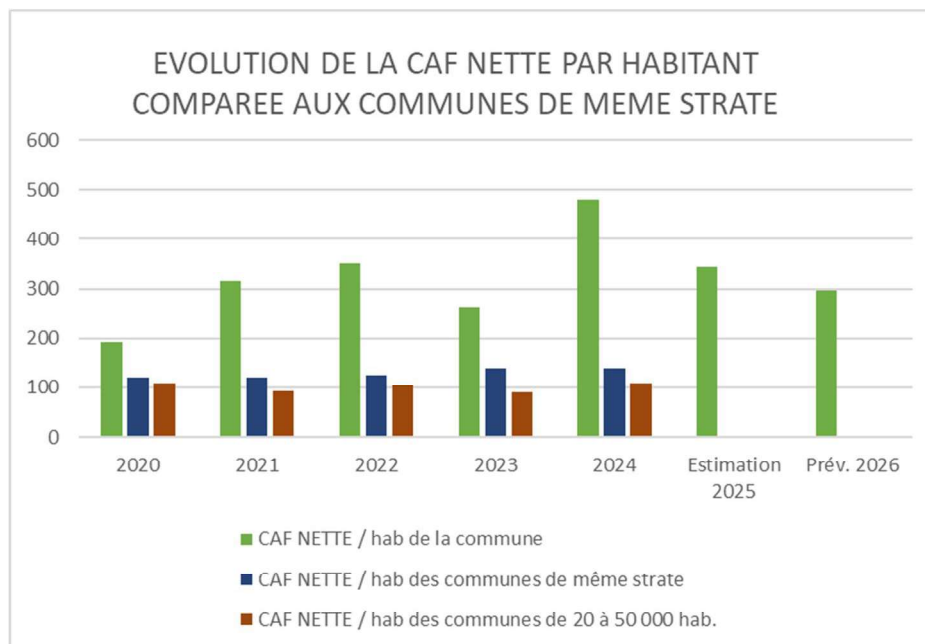
Elle constitue un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, **cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.**

Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

La ville peut donc largement absorber son encours de dette.

Nous concernant, l'épargne brute constatée est très confortable.

	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
Recettes réelles de fonct. (hors cessions d'actif)	7 700 954	8 219 426	9 037 502	9 547 990	10 447 218	10 298 010	10 380 000
- Dépenses réelles de fonct. (hors travaux en régie)	6 356 867	6 279 683	6 888 935	7 765 206	7 542 687	7 976 567	8 252 698
= CAF BRUTE	1 344 087	1 939 743	2 148 566	1 782 783	2 904 532	2 321 443	2 127 302
- Remboursement du capital des emprunts	413 661	421 378	455 564	505 402	584 952	654 922	690 000
= CAF NETTE	930 427	1 518 365	1 693 002	1 277 382	2 319 580	1 666 521	1 437 302
CAF NETTE / hab de la commune	192	314	352	264	479	344	297
CAF NETTE / hab des communes de même strate	120	121	126	140	140		
CAF NETTE / hab des communes de 20 à 50 000 hab.	109	92	105	91	108		



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).

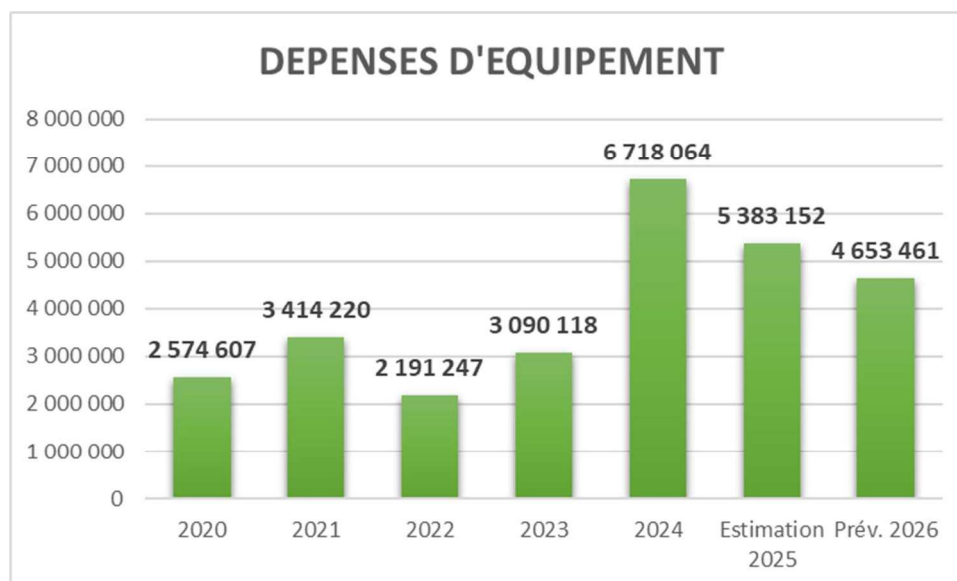
Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un **ratio de 8% à 15% est satisfaisant.**

Epargne brute 2025	2 321 443
Recettes réelles de fonctionnement 2025	10 298 010
Taux d'épargne brute 2025 de la ville de Banyuls-sur-Mer	22,54 %

Avec un tel niveau d'épargne brute, la Ville dispose d'une marge de manœuvre importante pour financer des projets structurants (infrastructures, équipements publics, transition écologique, etc.), sans alourdir sa dette.

V. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
20 - Immobilisation incorporelles	146 412	210 601	127 261	76 882	244 455	185 453	471 000
204 - Subventions d'équipement versées	0	14 769	12 796	236 178	122 703	31 301	25 000
21 - Immobilisations corporelles	504 839	468 349	475 931	1 087 569	833 619	1 359 286	1 636 777
23 - Immobilisations en cours	1 923 357	2 720 500	1 575 260	1 689 490	5 517 287	3 807 111	1 985 686
RAR DEPENSES							534 998
DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 574 607	3 414 220	2 191 247	3 090 118	6 718 064	5 383 152	4 653 461
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 879	0	0	19 329	63	0	0
13 - Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	66 010	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	413 661	421 378	455 564	505 402	584 952	654 922	690 000
DEPENSES FINANCIERES	419 539	421 378	455 564	524 731	585 015	720 932	690 000
4581 - Opération pour compte de tiers	90 897	69 146	64 816	0	0	0	0
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 085 043	3 904 745	2 711 626	3 614 849	7 303 080	6 104 084	5 343 461
Op. d'ordre de transferts entre section	234	35 607	595 234	0	62 482	20 557	0
Déficit des années antérieures reporté	0	0	0	0	0	0	3 385 562
DEPENSES D'ORDRE	234	35 607	595 234	0	62 482	20 557	3 385 562
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 085 277	3 940 351	3 306 860	3 614 849	7 365 562	6 124 641	8 729 023



Chaque projet répond à un objectif clair : améliorer le quotidien des habitants, renforcer l'attractivité de Banyuls-sur-Mer et préserver durablement notre cadre de vie.

Cette stratégie d'investissement, conduite avec prudence et lucidité financière, illustre une gestion tournée à la fois vers l'action immédiate et la préparation de l'avenir.

Investir de manière réfléchie et responsable guide chacun de nos choix.

Une Ville aménagée et attractive, pour un montant de 2 699 650 € !

Dont notamment :

- ✂ La requalification du pont du Puig : 1 718 300 €
- ✂ La rénovation de l'office de tourisme : 200 000 €
- ✂ La modernisation de l'éclairage public : 186 900 €
- ✂ Divers travaux de voirie : 183 000 €
- ✂ Les études liées au lotissement de la Rhétorie : 165 000 €
- ✂ Des travaux d'électricité : 121 000 €
- ✂ Des reliquats liés aux travaux de la place du marché et de la rue Saint-Sébastien : 69 450 €
- ✂ Des études liées à la requalification des rues du cœur de ville : 56 000 €

Une Ville équipée et modernisée, pour un montant de 521 000 € !

Dont notamment :

- ✂ L'acquisition d'une balayeuse : 226 000 €
- ✂ Moyens matériels et techniques pour les services : 145 000 €
- ✂ L'acquisition d'une navette municipale : 130 000 €
- ✂ Des décorations de Noël : 15 000 €
- ✂ L'éclairage de l'aire de jeux du port : 5 000 €

Une Ville sûre et épanouissante, pour un montant de 123 500 € !

Dont notamment :

- ✂ La vidéoprotection : 10 000 €
- ✂ Solde de la rénovation énergétique des écoles : 65 500 €
- ✂ Traitement de la vulnérabilité du bâti face aux inondations : 15 000 €
- ✂ L'achat de divers mobiliers urbains : 15 000 €
- ✂ L'achat de bornes et poteaux incendie : 10 000 €
- ✂ Travaux de sécurisation des écoles : 8 000 €

Une Ville préservée et durable, pour un montant de 215 000 € !

Dont notamment :

- ✂ Les Travaux d'amélioration des locaux de la gendarmerie : 70 000 €
- ✂ La révision générale du Plan Local d'Urbanisme : 65 000 €
- ✂ Les aides à l'habitat (Ex OPAH) : 25 000 €
- ✂ L'installation de bornes IRVE : 25 000 €
- ✂ Divers aménagements paysagers : 15 000 €
- ✂ Divers travaux : 15 000 €

VI. FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
13 - Subventions d'investissement	256 903	520 817	559 812	376 117	568 772	677 460	150 000
16 - Emprunts et assimilés	289 500	461 500	2 000 000	1 500 000	2 000 513	0	0
23 - Immobilisations	15 000	19 529	151	0	0	83 560	0
RAR RECETTES							1 297 847
RECETTES D'EQUIPEMENT	561 403	1 001 847	2 559 963	1 876 117	2 569 285	761 020	1 447 847
10 - Dotations, fonds divers et réserves	335 484	543 115	187 195	1 077 918	404 369	291 774	936 158
1068 - Excédents de fonct. Capitalisés	680 987	860 645	817 291	0	0	4 408 523	3 385 562
138 - Autres subventions	40 968	1 473	960	1 400	0	0	0
16 - Emprunts et assimilés	0	0	0	0	0	508	0
RECETTES FINANCIERES	1 057 439	1 405 233	1 005 447	1 079 318	404 369	4 700 805	4 321 720
4582 - Opération pour compte de tiers	82 708	0	0	63 347		26 463	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 701 550	2 407 079	3 565 410	3 018 782	2 973 654	5 488 288	5 769 567
Op. d'ordre de transferts entre section	468 769	542 827	1 097 283	527 277	726 320	746 877	800 000
Virement de la section de Fonctionnement							2 159 456
RECETTES D'ORDRE	468 769	542 827	1 097 283	527 277	726 320	746 877	2 959 456
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 170 319	2 949 906	4 662 692	3 546 059	3 699 974	6 235 165	8 729 023

En 2025, les dépenses d'équipement ont été financées par :

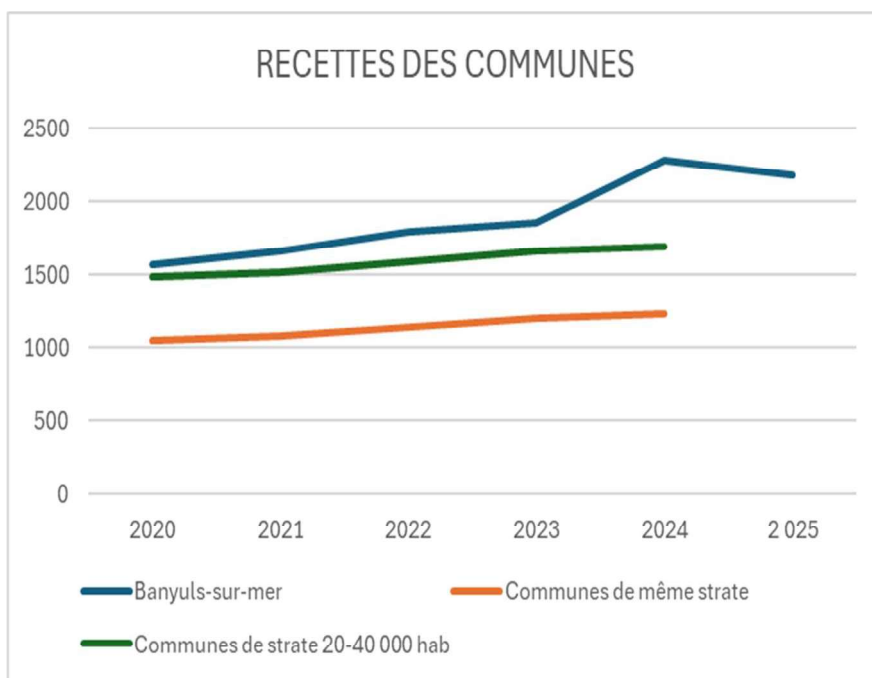
- Des subventions d'investissement pour près de 700 000 €
- Le Fonds de Compensation de TVA pour 287 415 €
- La taxe d'aménagement pour environ 4 359 €
- L'autofinancement pour **près de 5 155 400 €**

En 2025, aucun emprunt n'a été souscrit, il en sera de même pour 2026.

Les subventions d'investissement à percevoir en 2026 se portent à 1 447 847 € dont 150 000 € de subvention départementale pour la 3^{ème} tranche du front de mer.

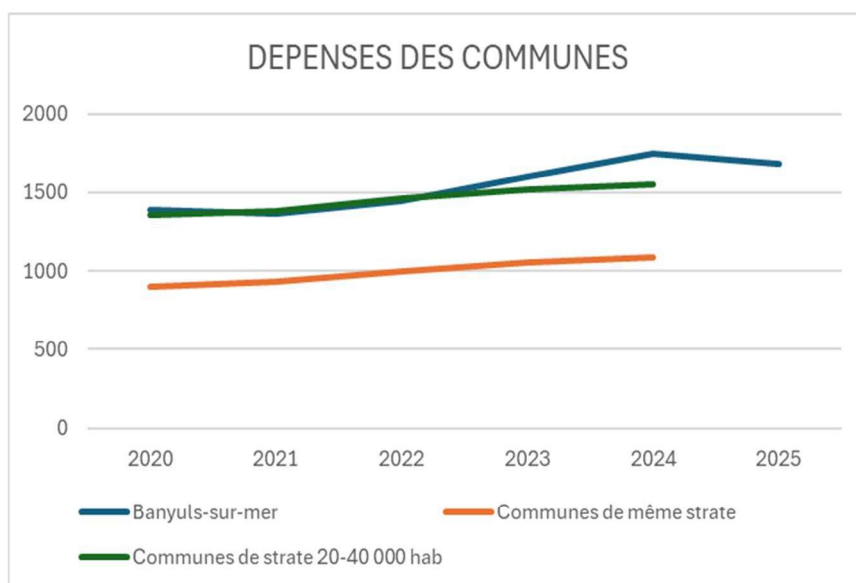
VII. COMPARAISON DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE BANYULS-SUR-MER PAR HABITANT, PAR RAPPORT AUX VILLES DE MEME STRATE ET AUX VILLES DE 20 A 40 000 HABITANTS, CORRESPONDANT A NOTRE SUR CLASSEMENT DE POPULATION. VALEURS EN EUROS/HABITANTS

Les recettes de fonctionnement



Nos recettes dépassent significativement celles des autres communes, avec un pic remarquable dès 2024.

Les dépenses de fonctionnement



La commune a un niveau de dépenses similaires aux autres communes de même strate.

En 2025, la commune a investi **2,6 fois** plus que les autres villes, tout en générant un résultat **trois fois** plus important.

On investit beaucoup, mieux que les autres, et sans fragiliser la commune.

En bref :

- ✚ Des **recettes** supérieures de plus de **24%** par rapport aux autres communes
- ✚ Un niveau de **dépenses** de fonctionnement **équivalent** aux autres communes
- ✚ Un résultat annuel **3 fois** plus important que les autres communes, y compris la strate 20-40 000 habitants
- ✚ Un niveau d'investissement **2,6 fois** plus élevé que les autres villes, tout en générant un résultat net global de près de 2 000 000 €

La Ville dispose des ressources nécessaires pour réaliser ses ambitions.

VIII. L'ETAT DE LA DETTE

Situation générale Tous budgets (Principal – Port de Plaisance et Parkings)

SITUATION GÉNÉRALE

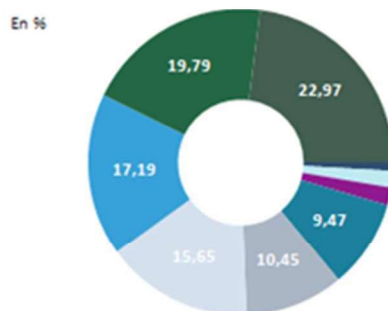
Notre dette, en date du 31/12/2025, comporte 19 emprunts pour un encours de 12 915 742,62€. Le taux moyen, pour l'exercice en cours, ressort à 1,70%.

	31/12/2024	31/12/2025	Evolution exercice
Encours	13 970 579,93	12 915 742,62	⬇️
Nombre d'emprunts	20	19	⬇️
Disponible ligne de trésorerie	50 000,00	200 000,00	⬆️
Durée résiduelle	17 an(s) 8 mois	17 an(s)	⬇️
Vie moyenne résiduelle	8 an(s) 11 mois	8 an(s) 8 mois	⬇️
Taux moyen annuel	2,03%	1,70%	⬇️
Taux actuariel résiduel (TAR)	1,73%	1,70%	⬇️
Taux de marché *	2,09%	2,72%	⬇️
Marge moyenne	0,77%	0,75%	⬇️

* Taux de marché de même durée résiduelle en amortissement annuel constant. Taux hors marge en base exact/360



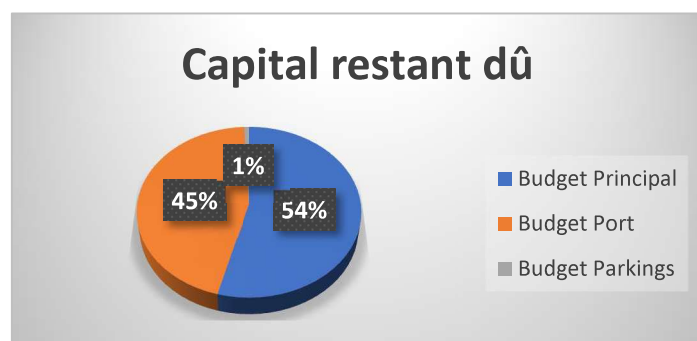
Les partenariats bancaires sont assez diversifiés, avec 9 établissements présents dans votre encours.]



Banque	Capital restant dû au 31/12/2025	%
Crédit Agricole	2 966 409,08	22,97%
Crédit Agricole CIB	2 555 556,00	19,79%
CAFFIL/LBP	2 220 487,95	17,19%
Crédit Mutuel	2 020 833,61	15,65%
Arkéa Banque	1 350 000,00	10,45%
Crédit Foncier de France	1 223 684,24	9,47%
Sté de Fin. Local	240 693,64	1,86%
Caisse d'Epargne	226 078,10	1,75%
Crédit Maritime	112 000,00	0,87%
Total	12 915 742,62	100,00%

Répartition du capital restant dû par budgets :

Budget	Capital restant dû	%
Budget Principal	6 959 789,82	54,12%
Budget Port	5 802 213,06	45,12%
Budget Parkings	98 000,00	0,76%
Total	12 860 002,88	100,00%



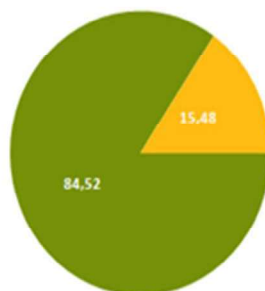
Il est précisé que chaque budget assure **avec ses propres ressources** le remboursement de sa propre dette.

Les annuités de la dette du Port de Plaisance sont prises en charge par ses recettes propres : redevances des plaisanciers et loyers des locaux du port.

STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

La dette présente le risque de taux suivant :

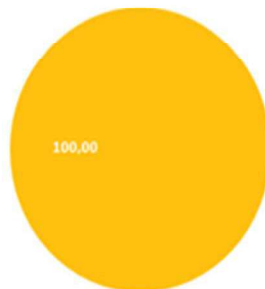
En %



Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Fixe	11 808 364,40	84,52%
Indexé	2 162 215,53	15,48%
Total	13 970 579,93	100,00%

La dette à taux indexé représente 15,48 % et se compose de 5 emprunt(s) sur un panel de 1 indice(s).

En %



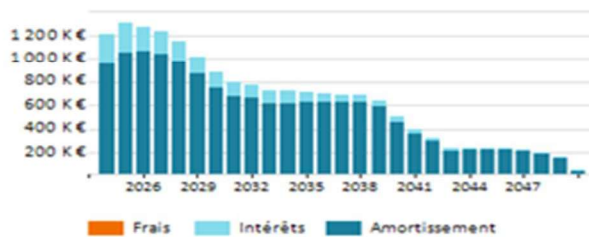
Index	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Euribor 3 mois	2 162 215,53	100,00%
Total	2 162 215,53	100,00%

La dette ne comporte aucun produit structuré.

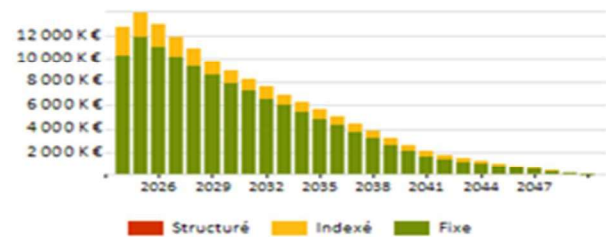
Extinction de la dette - Tous budgets

Année	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité	Dont swap	Encours au 01/01/N
2024	574 849,19	185 179,60	3 000,00	763 028,79	0,00	6 238 118,40
2025	680 088,27	171 304,88	0,00	851 393,15	0,00	7 663 269,21
2026	685 540,78	142 517,16	0,00	828 057,94	0,00	6 983 180,94
2027	691 216,01	123 574,11	0,00	814 790,12	0,00	6 297 640,16
2028	697 123,84	106 085,90	0,00	803 209,74	0,00	5 606 424,15
2029	581 436,91	89 494,55	0,00	670 931,46	0,00	4 909 300,31
2030	463 250,83	78 895,70	0,00	542 146,53	0,00	4 327 863,40
2031	386 086,08	72 262,40	0,00	458 348,48	0,00	3 864 612,57
2032	372 310,97	66 349,69	0,00	438 660,66	0,00	3 478 526,49
2033	330 985,20	60 598,80	0,00	391 584,00	0,00	3 106 215,52
2034	330 985,20	55 014,67	0,00	385 999,87	0,00	2 775 230,32
2035	330 985,20	49 214,43	0,00	380 199,63	0,00	2 444 245,12
2036	330 985,20	43 280,98	0,00	374 266,18	0,00	2 113 259,92
2037	330 985,20	37 022,59	0,00	368 007,79	0,00	1 782 274,72
2038	330 985,20	30 723,21	0,00	361 708,41	0,00	1 451 289,52
2039	297 652,07	24 376,69	0,00	322 028,76	0,00	1 120 304,32
2040	197 652,25	19 387,29	0,00	217 039,54	0,00	822 652,25
2041	160 000,00	15 378,80	0,00	175 378,80	0,00	625 000,00
2042	135 000,00	11 758,17	0,00	146 758,17	0,00	465 000,00
2043	60 000,00	9 130,15	0,00	69 130,15	0,00	330 000,00
2044	60 000,00	7 163,26	0,00	67 163,26	0,00	270 000,00
2045	60 000,00	5 233,75	0,00	65 233,75	0,00	210 000,00
2046	60 000,00	3 455,48	0,00	63 455,48	0,00	150 000,00
2047	60 000,00	1 785,97	0,00	61 785,97	0,00	90 000,00
2048	30 000,00	293,52	0,00	30 293,52	0,00	30 000,00
Total	8 238 118,40	1 409 481,75	0,00	9 647 600,15	0,00	

Tableau d'extinction (annuités)



Extinction par type de taux



Une dette maîtrisée : Photographie du montant et de l'annuité de la dette en 2014 et 2026, pour les budgets Principal et du Port

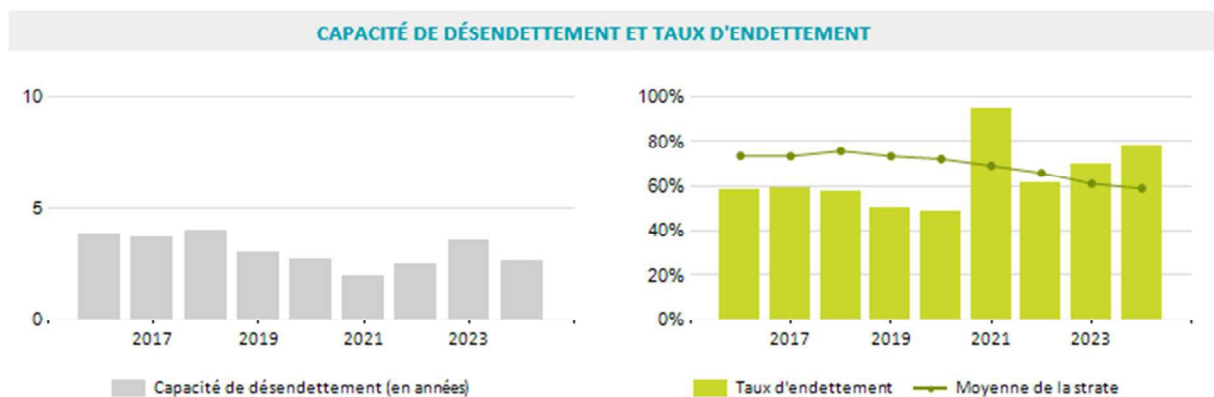
Budget principal

	Budget de fonctionnement	Encours de dette	Annuité de la dette
2014	7 289 236 €	4 911 296 € 67 % du budget	545 796 € 7,5 % du budget
2026	11 212 044 €	6 983 181 € 62 % du budget	832 000 € 7,4 % du budget

Budget Port de Plaisance

	Budget de fonctionnement	Encours de dette	Annuité de la dette
2014	488 897 €	283 426 € 58 % du budget	34 011 € 6,7 % du budget
2026	1 042 200 €	5 820 562 € 558,48 % du budget	444 500 € 42,65 % du budget

La capacité de désendettement du budget principal



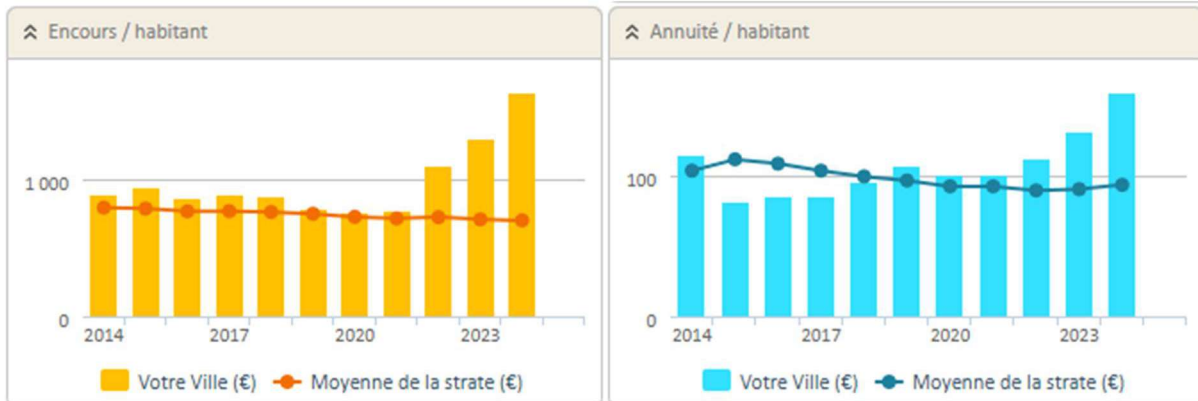
La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ?

Ce ratio indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

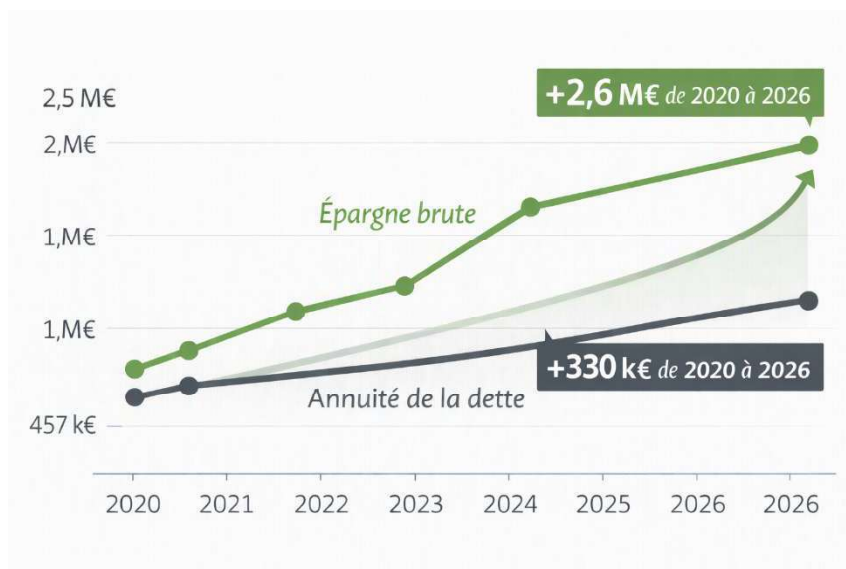
La Ville de Banyuls-sur-Mer a les moyens de rembourser sa dette en moins de 3 ans !

Ratios comparatifs



Même si la commune a emprunté pour des **investissements structurants pour la Ville**, nous constatons une maîtrise de la dette puisque nous dégagons des excédents après paiement des annuités de la dette.

La dette a augmenté, mais la capacité à rembourser a encore plus progressé. L'endettement n'est pas un risque lorsqu'il est adossé à une forte capacité d'autofinancement.

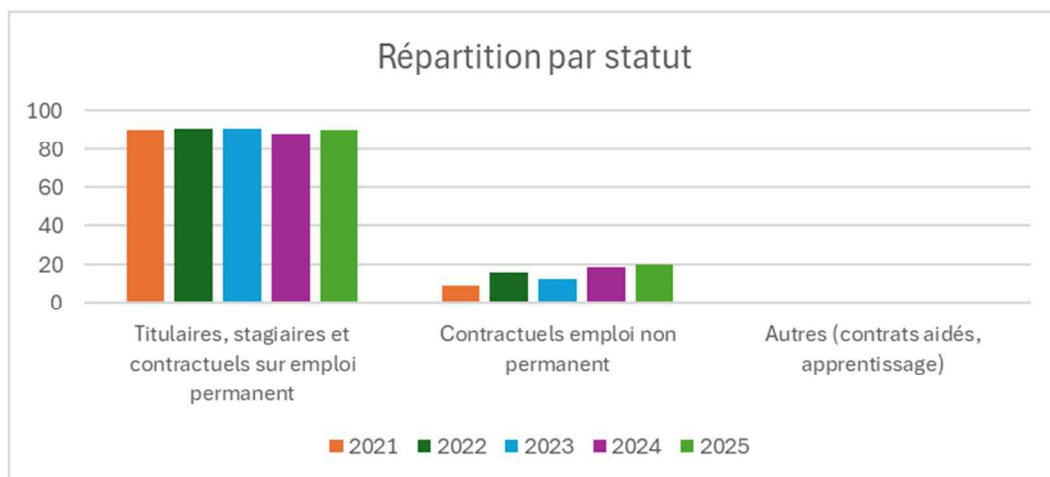


Tout comme l'an dernier, le **programme d'investissements se réalisera sans recours à l'emprunt**. L'autofinancement très élevé, le fonds de compensation de la TVA, l'excédent de fonctionnement capitalisé financeront les dépenses d'investissement.

IX. STRUCTURE DES EFFECTIFS

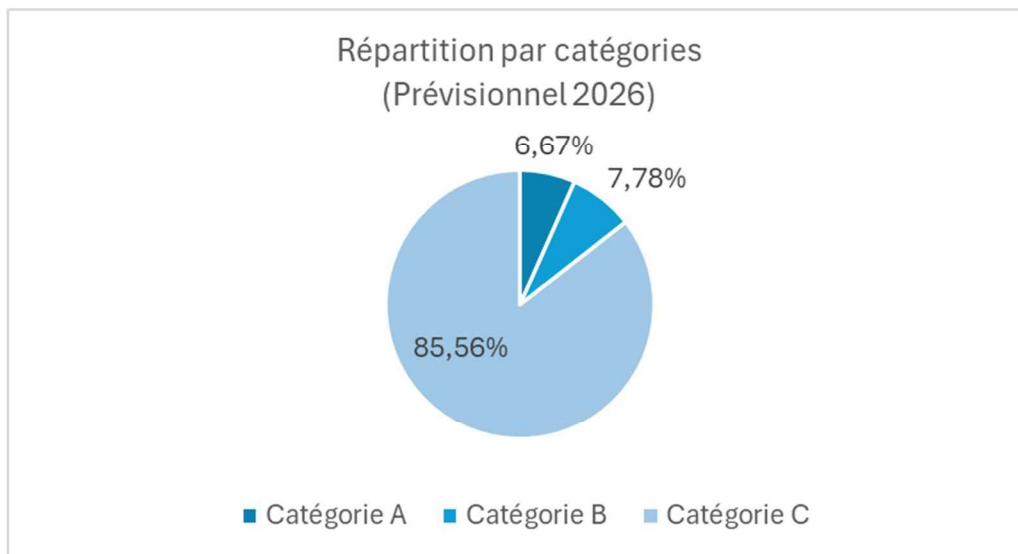
Répartition par statut

EFFECTIFS				
	Titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent	Contractuels emploi non permanent	Autres (contrats aidés, apprentissage)	TOTAL
2021	90	9	0	99
2022	91	16	0	107
2023	91	12	1	103
2024	88	19	0	107
2025	90	20	0	110
Prévisionnel 2026	94	17	0	111



Répartition des titulaires par catégorie

	2023	2024	2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2026 (%)
Catégorie A	6	6	6	6	6,67%
Catégorie B	4	6	7	7	7,78%
Catégorie C	83	76	77	81	85,56%
TOTAL	93	88	90	94	100,00%



Répartition Hommes-Femmes

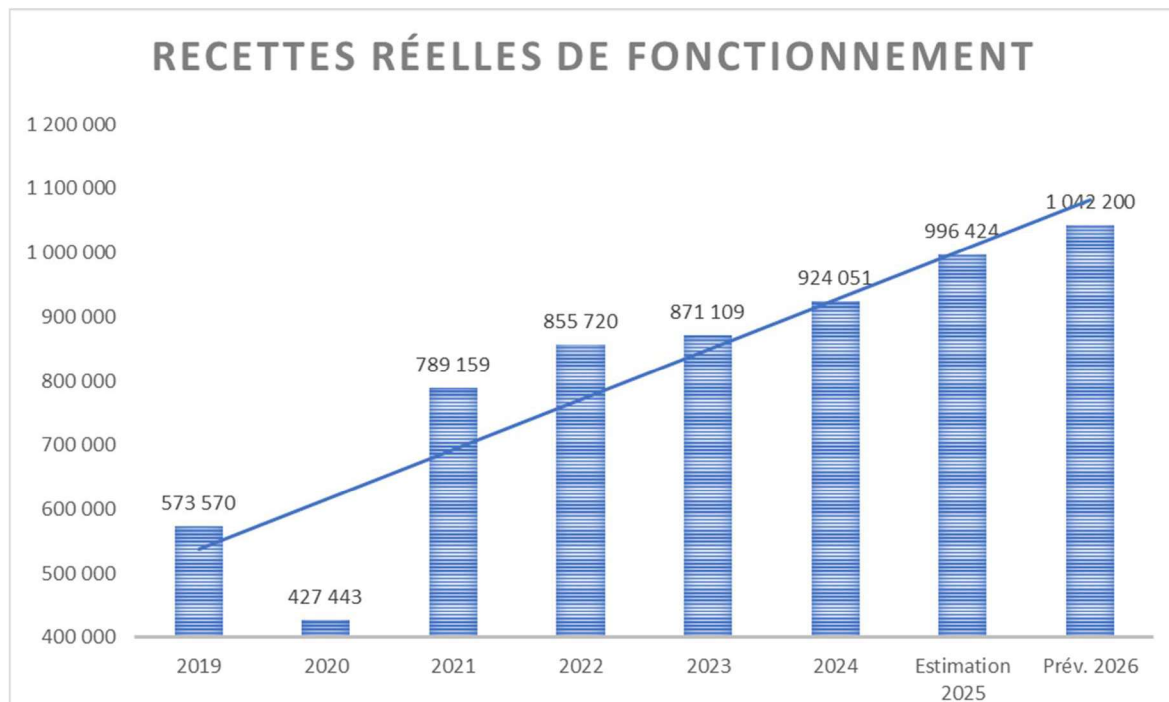
	2023	2024	2025	Prévisionnel 2026
Femmes	38	37	39	41
Hommes	56	51	51	53

X. LES BUDGETS ANNEXES

Le budget « Port de Plaisance »

Evolution des recettes de fonctionnement

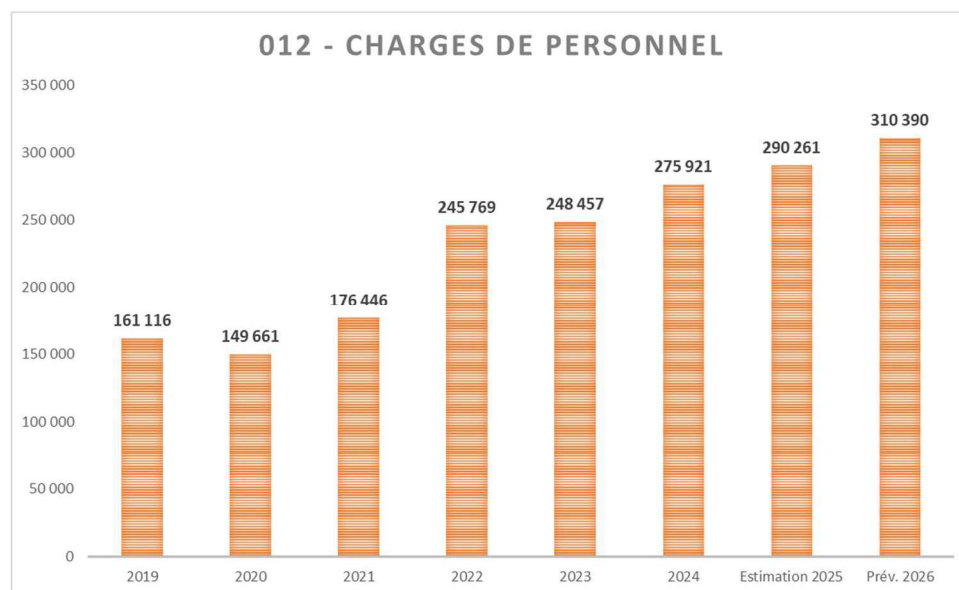
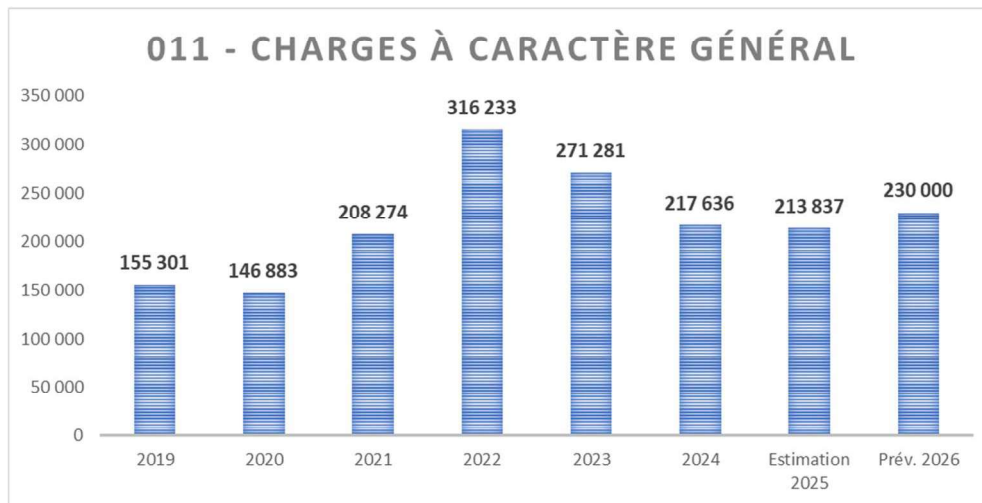
RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
013 - Atténuation de charges	780	0	59 932	4 050	803	2 838	5 416	5 000
70 - Produits des services	572 715	427 441	728 498	851 668	870 304	921 211	988 022	1 036 000
731 et 74 - Fiscalité et dotations	50	0	0	0	0	0	2 714	1 000
75, 76 et 77 - Autres produits	25	2	729	2	2	3	137	0
78 - Recettes financières	0	0	0	0	0	0	135	200
RECETTES REELLES	573 570	427 443	789 159	855 720	871 109	924 051	996 424	1 042 200
Op. d'ordre de transferts entre section	0	10	0	0	0	0	0	0
RECETTES D'ORDRE	0	10	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	573 570	427 453	789 159	855 720	871 109	924 051	996 424	1 042 200

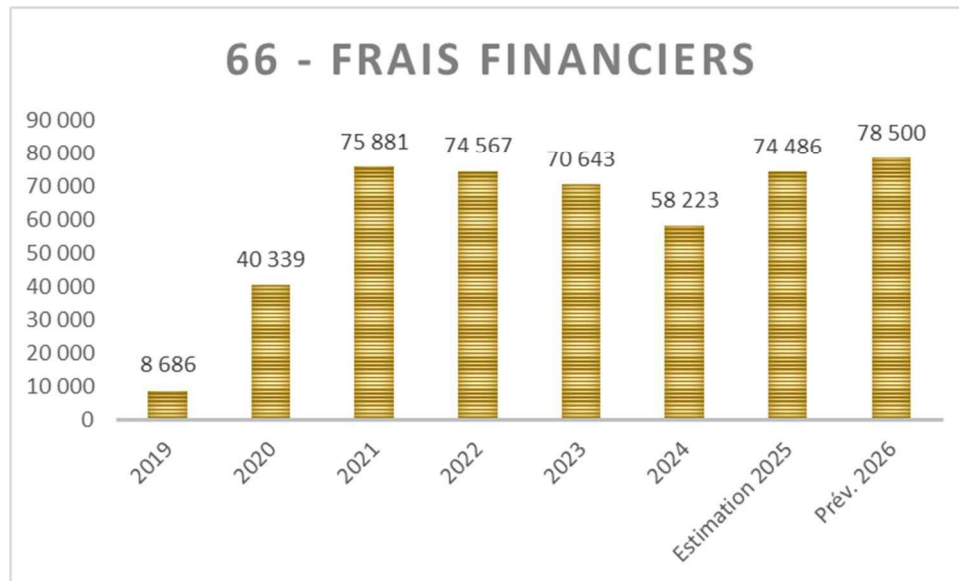


En six ans, les recettes de fonctionnement du port de plaisance ont quasiment doublé, générant une marge suffisante pour couvrir très largement le remboursement du capital de la dette.

Evolution des dépenses de fonctionnement

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
011 - Charges à caractère général	155 301	146 883	208 274	316 233	271 281	217 636	213 837	230 000
012 - Charges de personnel	161 116	149 661	176 446	245 769	248 457	275 921	290 261	310 390
014 - Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0	714	1 000
65 - Autres charges de gestion courante	0	7 585	441	1	1	1	1 276	4 800
66 - Frais financiers	8 686	40 339	75 881	74 567	70 643	58 223	74 486	78 500
65,67 et 68 - Charges except., / Dot. At et provisions	11 910	0	36	0	1 014	18 925	0	8 500
DEPENSES REELLES	337 013	344 469	461 078	636 570	591 396	570 706	580 575	633 190
Op. d'ordre de transferts entre section	130 622	107 532	109 769	112 518	117 117	352 692	221 330	300 000
Virement à la section d'invest.								109 010
DEPENSES D'ORDRE	130 622	107 532	109 769	112 518	117 117	352 692	221 330	409 010
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	467 635	452 001	570 847	749 088	708 513	923 398	801 905	1 042 200





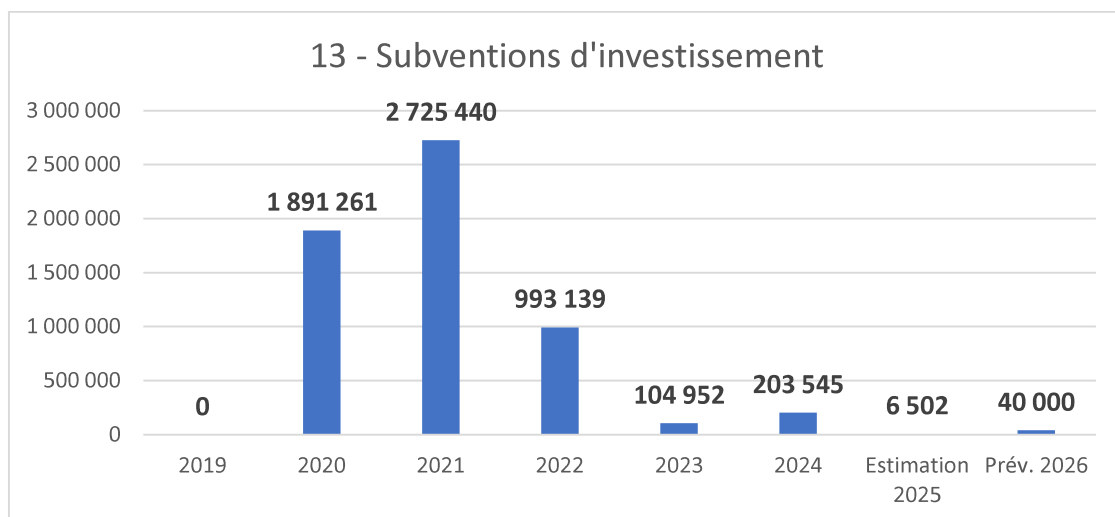
Les charges à caractère général ont diminué de 100 000 € entre 2022 et 2025. Cette évolution est le résultat d'une gestion plus rigoureuse des contrats et prestations, de la fiscalité, d'une optimisation des modes de fonctionnement, sans jamais remettre en cause la qualité du service rendu aux usagers ni le niveau d'entretien des équipements portuaires.

Les frais de personnel vont également augmenter pour prendre en compte la hausse des cotisations CNRACL et le Glissement Vieillesse Technicité.

Quant aux frais financiers, ils connaissent une stabilité.

Evolution des recettes d'investissement

RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
13 - Subventions d'investissement	0	1 891 261	2 725 440	993 139	104 952	203 545	6 502	40 000
16 - Emprunts et assimilés	0	5 000 225	1 500 000	0	0	273 427	0	360 000
23 - Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	30 663	0	0
RECETTES D'EQUIPEMENT	0	6 891 487	4 225 440	993 139	104 952	507 635	6 502	400 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
1068 - Excédents de fonct. Capitalisés	36 710	176 324	0	151 278	156 409	164 000	0	192 140
RECETTES FINANCIERES	36 710	176 324	0	151 278	156 409	164 000	0	192 140
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	36 710	7 067 811	4 225 440	1 144 417	261 360	671 634	6 502	592 140
Op. d'ordre de transferts entre section	130 622	429 302	142 255	112 518	117 117	352 692	244 961	300 000
Virement de la section de fonctionnement								109 010
RECETTES D'ORDRE	130 622	429 302	142 255	112 518	117 117	352 692	244 961	409 010
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	167 331	7 497 113	4 367 694	1 256 934	378 478	1 024 326	251 462	1 001 150

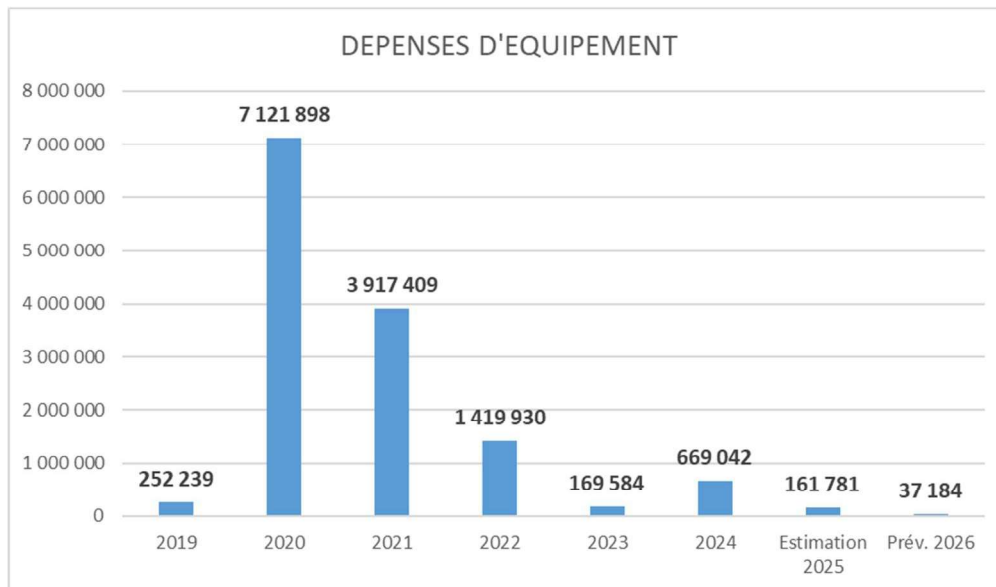


Un nouveau port de plaisance financé à près de 50 % par nos partenaires Etat, Département et Région.

Les subventions d'investissement 2026 sont constituées de reliquats de subvention à hauteur de 40 000 € (La Région pour l'Hydra Loop et la transition numérique, et l'Etat également pour cette dernière).

Evolution des dépenses d'investissement

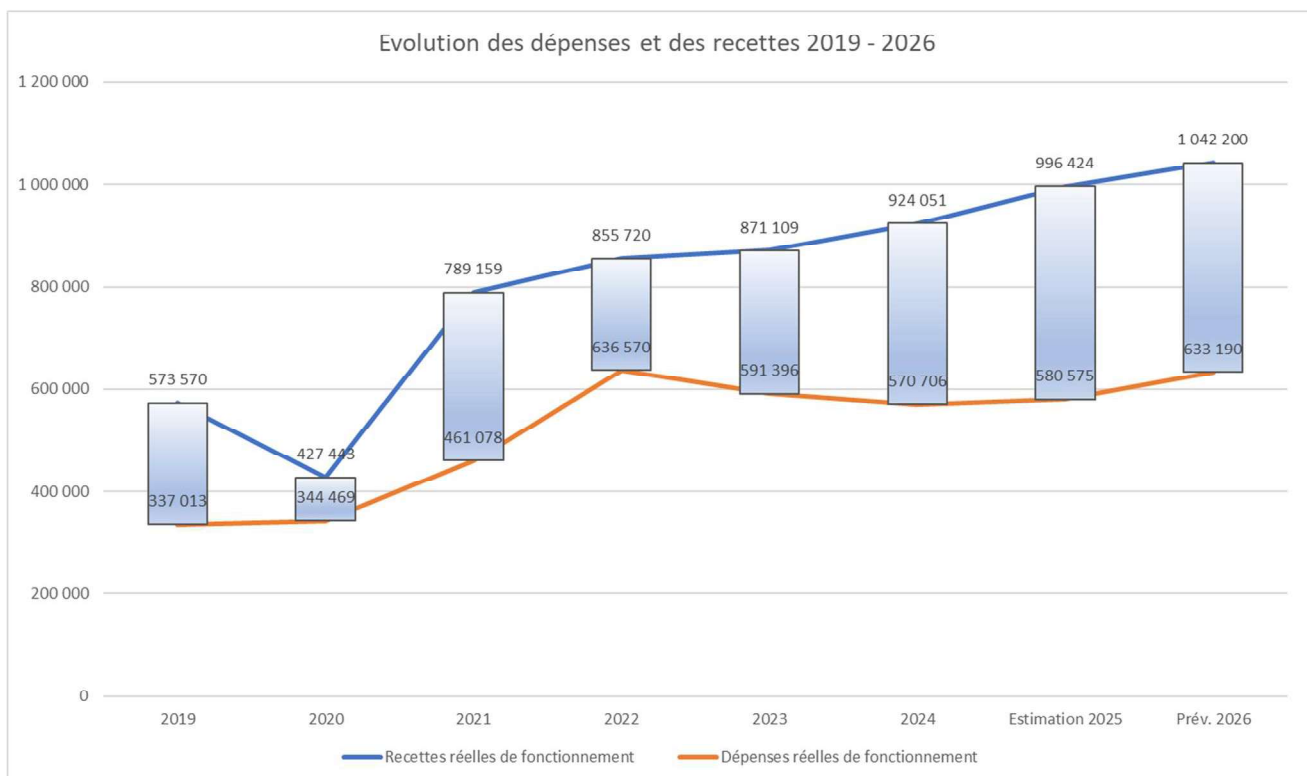
DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
23 - Immobilisations en cours	245 204	7 021 898	3 899 314	1 397 972	142 396	646 480	39 639	0
DEPENSES D'EQUIPEMENT	252 239	7 121 898	3 917 409	1 419 930	169 584	669 042	161 781	37 184
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	57 107	60 968	66 920	182 135	341 496	261 396	335 885	368 000
DEPENSES FINANCIERES	57 107	60 968	66 920	182 135	341 496	261 396	335 885	368 000
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	309 346	7 182 866	3 984 329	1 602 065	511 079	930 438	497 666	405 184
Op. d'ordre de transferts entre section	0	321 780	32 486	0	0	0	23 630	0
Déficit reporté								595 966
DEPENSES D'ORDRE	0	321 780	32 486	0	0	0	23 630	595 966
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	309 346	7 504 646	4 016 815	1 602 065	511 079	930 438	521 297	1 001 150



Les prévisions de dépenses d'investissement 2026 correspondent à l'achat de bornes connectées pour 9 500 € financées à 50 %, de la radio relève des compteurs d'eau et d'électricité, et d'un Hydra Loop supplémentaire.

Evolution de la capacité d'autofinancement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
Recettes réelles de fonctionnement	573 570	427 443	789 159	855 720	871 109	924 051	996 424	1 042 200
Dépenses réelles de fonctionnement	337 013	344 469	461 078	636 570	591 396	570 706	580 575	633 190
= CAF BRUTE	236 557	82 974	328 082	219 150	279 713	353 345	415 849	409 010
- Remboursement du capital des emprunts	57 107	60 968	66 920	182 135	182 135	261 396	335 885	600 000
= CAF NETTE	179 450	22 006	261 162	37 015	97 578	91 949	79 964	-190 990



La dynamique favorable à l'amélioration de CAF se confirme en 2025.

Pour la première année, le résultat de clôture 2025 en fonctionnement sera positif, le déficit de fonctionnement reporté étant comblé par le résultat de l'année 2025.

Etat de la dette

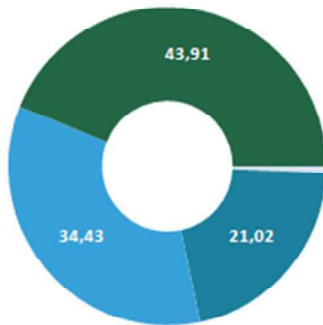
La dette, en date du 31/12/2025, comporte 6 emprunts pour un encours de 5 820 561,68€. Le taux moyen, pour l'exercice en cours, ressort à 1,17%.

	31/12/2024	31/12/2025	Evolution exercice
Encours	6 139 310,72	5 820 561,68	⬇️
Nombre d'emprunts	7	6	⬇️
Disponible ligne de trésorerie	0,00	0,00	↔️
Durée résiduelle	21 an(s) 8 mois	20 an(s) 10 mois	⬇️
Vie moyenne résiduelle	11 an(s)	10 an(s) 7 mois	⬇️
Taux moyen annuel	1,11%	1,17%	⬆️
Taux actuariel résiduel (TAR)	1,04%	1,04%	↔️
Taux de marché *	2,07%	2,80%	⬇️
Marge moyenne	0,00%	0,00%	↔️

* Taux de marché de même durée résiduelle en amortissement annuel constant. Taux hors marge en base exact/360

Les partenariats bancaires sont peu diversifiés, avec 4 établissements présents dans votre encours.

En %



Banque	Capital restant dû au 31/12/2025	%
Crédit Agricole CIB	2 555 556,00	43,91%
CAFFIL/LBP	2 003 821,44	34,43%
Crédit Foncier de France	1 223 684,24	21,02%
Crédit Mutuel	37 500,00	0,64%
Total	5 820 561,68	100,00%

La dette présente le risque de taux suivant :

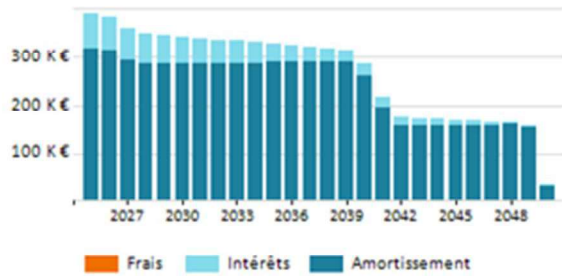
En %



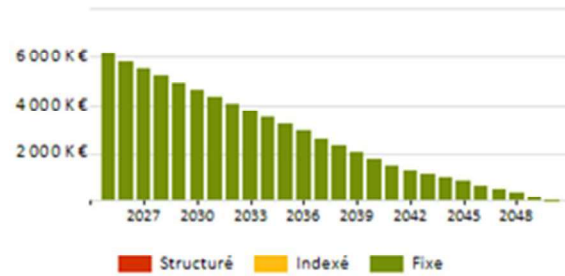
Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2025	%
Fixe	5 820 561,68	100,00%
Total	5 820 561,68	100,00%

Votre dette ne comporte aucun produit indexé.

Tableau d'extinction (annuités)



Extinction par type de taux



Année	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité	Dont swap	Encours au 01/01/N
2025	318 749,04	72 031,28	0,00	390 780,32	0,00	6 139 310,72
2026	315 711,57	68 584,56	0,00	384 296,13	0,00	5 820 561,68
2027	293 461,33	65 203,25	0,00	358 664,58	0,00	5 504 850,11
2028	286 218,79	61 983,18	0,00	348 201,97	0,00	5 211 388,78
2029	286 487,31	58 904,44	0,00	345 391,75	0,00	4 925 169,99
2030	286 766,30	55 460,66	0,00	342 226,96	0,00	4 638 682,68
2031	287 057,15	52 295,62	0,00	339 352,77	0,00	4 351 916,38
2032	287 356,29	49 105,58	0,00	336 461,87	0,00	4 064 859,23
2033	287 670,17	45 781,13	0,00	333 451,30	0,00	3 777 502,94
2034	287 995,25	42 455,03	0,00	330 450,28	0,00	3 489 832,77
2035	288 333,98	39 310,98	0,00	327 644,96	0,00	3 201 837,52
2036	288 683,85	35 919,39	0,00	324 603,24	0,00	2 913 503,54
2037	289 048,41	32 604,08	0,00	321 652,49	0,00	2 624 819,69
2038	289 428,18	29 275,59	0,00	318 703,77	0,00	2 335 771,28
2039	289 819,69	25 932,39	0,00	315 752,08	0,00	2 046 343,10
2040	262 451,53	22 660,73	0,00	285 112,26	0,00	1 756 523,41
2041	195 625,78	19 730,31	0,00	215 356,09	0,00	1 494 071,88
2042	156 593,26	17 471,16	0,00	174 064,42	0,00	1 298 446,10
2043	157 050,77	15 285,96	0,00	172 336,73	0,00	1 141 852,84
2044	157 528,14	13 099,13	0,00	170 627,27	0,00	984 802,07
2045	158 023,07	10 847,64	0,00	168 870,71	0,00	827 273,93
2046	158 536,28	8 639,20	0,00	167 175,48	0,00	669 250,86
2047	159 070,52	6 347,76	0,00	165 418,28	0,00	510 714,58
2048	159 626,58	4 083,52	0,00	163 710,10	0,00	351 644,06
2049	156 303,48	1 773,68	0,00	158 077,16	0,00	192 017,48
2050	35 714,00	176,74	0,00	35 890,74	0,00	35 714,00
Total	6 139 310,72	854 962,99	0,00	6 994 273,71	0,00	

Le budget « Parkings »

Evolution des recettes de fonctionnement

RECETTES	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
75 - Autres produits de gestion courante	53 535	115 121	142 678	137 601	145 000
RECETTES REELLES	53 535	115 121	142 678	137 601	145 000
Op. d'ordre de transferts entre section	0	0	0	0	0
Excédent F reporté					25 330
RECETTES D'ORDRE	0	0	0	0	25 330
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	53 535	115 121	142 678	137 601	170 330

Nous constatons une forte augmentation des recettes, avec un chiffre d'affaires qui a presque triplé en trois ans. Le léger fléchissement de l'année 2025 correspond aux mois de fermeture du parking du Marché en raison des travaux.

Evolution des dépenses de fonctionnement

DEPENSES	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
011 - Charges à caractère général	17 366	32 133	26 332	50 668	58 000
66 - Frais financiers	0	4 092	3 463	2 378	2 420
67 - Charges exceptionnelles	0	50	0	0	0
69 - Impôts sur les bénéfices	0	7 966	8 281	45 349	50 000
DEPENSES REELLES	17 366	44 241	38 077	98 395	110 420
Op. d'ordre de transferts entre section	0	17 248	18 081	22 504	23 395
Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	36 515
DEPENSES D'ORDRE	0	17 248	18 081	22 504	59 910
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 366	61 489	56 157	120 899	170 330

Le chapitre 011 a augmenté en 2025 en raison du paiement sur le budget annexe Parkings de la taxe foncière afférente (18 433 €), réglée auparavant sur le budget principal, de la régularisation du 2^{ème} semestre de télégestion (11 680 €) et de la hausse de l'impôt sur les sociétés.

Les frais financiers (intérêt de la dette) vont diminuer comme suit, confirmant ainsi une diminution des dépenses futures :

Charges financières 2025	Charges financières 2026	Charges financières 2027
2 322,60	1 437,80	553,00
2 322,60	1 437,80	553,00

Evolution des recettes d'investissement

RECETTES	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
16 - Emprunts et assimilés	280 000				
RECETTES D'EQUIPEMENT	280 000	0	0	0	0
1068 - Excédents de fonct. Capitalisés	0	0	89 802	52 678	33 496
RECETTES FINANCIERES	0	0	89 802	52 678	33 496
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	280 000	0	89 802	52 678	33 496
Op. d'ordre	0	17 248	18 080	22 504	23 395
Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	36 515
RECETTES D'ORDRE	0	17 248	18 080	22 504	59 910
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	280 000	17 248	107 882	75 182	93 406

Les recettes d'investissement sont essentiellement le recours à l'emprunt et l'excédent de fonctionnement capitalisé (comblement du déficit d'investissement par la section de fonctionnement).

Pour 2025, seules les dotations aux amortissements et les excédents de fonctionnement capitalisés constituent la recette.

Evolution des dépenses d'investissement

DEPENSES	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
21 - Immobilisations corporelles	258 713	4 166	35 613	0	3 910
23 - Immobilisations en cours	0	47 316		0	
DEPENSES D'EQUIPEMENT	258 713	51 482	35 613	0	3 910
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	56 000	56 000	56 000	56 000
DEPENSES FINANCIERES	0	56 000	56 000	56 000	56 000
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	258 713	107 482	91 613	56 000	59 910
Déficit reporté					33 496
DEPENSES D'ORDRE	0	0	0	0	33 496
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	258 713	107 482	91 613	56 000	93 406

La majeure partie des investissements étant déjà réalisée, les dépenses diminuent.

L'emprunt s'éteindra en 2027, ce qui rendra ce budget d'autant plus excédentaire.




N° de contrat	Capital restant dû au 01/01/2024	Capital restant dû au 01/01/2025	Capital restant dû au 01/01/2026	Capital restant dû au 01/01/2027
PARK-2022-CMAR-09053308	224 000,00	168 000,00	112 000,00	56 000,00
Total	224 000,00	168 000,00	112 000,00	56 000,00

	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prév. 2026
Recettes réelles de fonct. (hors cessions d'actif)	53 535	115 121	142 678	137 601	145 000
- Dépenses réelles de fonct. (hors travaux en régie)	17 366	44 241	38 077	98 395	110 420
= CAF BRUTE	36 169	70 880	104 602	39 206	34 580
- Remboursement du capital des emprunts	0	56 000	56 000	56 000	56 000
= CAF NETTE	36 169	14 880	48 602	-16 794	-21 420

Profil d'extinction de la dette

N° de contrat	Capital restant dû au 01/01/2024	Capital restant dû au 01/01/2025	Capital restant dû au 01/01/2026	Capital restant dû au 01/01/2027
PARK-2022-CMAR-09053308	224 000,00	168 000,00	112 000,00	56 000,00
Total	224 000,00	168 000,00	112 000,00	56 000,00

Pour conclure, ce rapport d'orientation budgétaire démontre que :

-  **Banyuls-sur-Mer dispose d'une situation financière solide,**
-  **D'une gestion rigoureuse et responsable,**
-  **Et de marges de manœuvre réelles pour poursuivre son développement.**